

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JEAN GLAVANY

1. **Loi de finances pour 1998 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Yves Durand, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. André Schneider,
Guy Hermier,

Mme Huguette Bello,

MM. Claude Goasguen,

Jean-Pierre Baeumler,
Pierre Lequiller,
Mmes Martine David,
Christiane Taubira-Delannon.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Mme Ségolène Royal, ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 23).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JEAN GLAVANY,
vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à dix heures.)

1

LOI DE FINANCES POUR 1998 **(DEUXIÈME PARTIE)**

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n^{os} 230, 305).

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie concernant l'enseignement scolaire.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, madame le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire, mes chers collègues, le budget des enseignements scolaires qui concerne l'accueil des enfants de l'âge de deux ans jusqu'aux plus hautes classes des lycées est de loin la partie la plus importante du budget de l'éducation nationale puisqu'il s'élève à plus de 280 milliards de francs.

Ce budget est un bon budget puisqu'il augmente de 3,15 %, c'est-à-dire nettement plus que l'inflation et que dans le même temps, entre la rentrée de 1997 et celle de 1998, les effectifs auront baissé, de 1 %. C'est-à-dire que le potentiel d'amélioration de ce budget est supérieur à 4 % par élève.

Ce budget dégage donc les moyens d'une politique ambitieuse de modernisation et d'adaptation de notre enseignement, politique qui retrouve la grande démarche de modernisation de l'éducation nationale lancée par la loi d'orientation pour l'école de 1989.

Par ailleurs, ce budget est cohérent avec les priorités définies par les deux ministres.

Première priorité : l'éducation nationale prend sa part de la bataille pour l'emploi.

Elle la prend en résorbant l'emploi précaire, avec la titularisation ou la la garantie de réemploi des 31 000 maîtres auxiliaires en place en 1996-1997.

Dans ce domaine, la ferme volonté affichée et imposée par le ministre Claude Allègre d'en finir avec les facilités consistant à recruter des maîtres auxiliaires et à créer des heures supplémentaires est une véritable révolution pour l'éducation nationale. Elle est aussi la condition d'une saine gestion des moyens. Alors que les effectifs stagnent depuis quelques années et qu'un effort d'intégration des auxiliaires est conduit, il est anormal que le nombre des maîtres auxiliaires continue d'augmenter et que le coût des heures supplémentaires dépasse huit milliards de francs.

Nous appuyons donc votre action, monsieur le ministre, madame la ministre, pour que l'essentiel des remplacements soit assuré à l'avenir par des titulaires et pour que les heures supplémentaires se limitent à la marge indispensable d'adaptation entre le service des enseignants et les horaires des élèves.

Bataille pour l'emploi aussi avec le recrutement, en cours, de 40 000 emplois-jeunes, qui vont changer profondément la vie quotidienne de nombreux collègues et écoles et redonner espoir et sentiment d'utilité à des jeunes diplômés sans emploi. J'en veux pour preuve la ruée qu'ont connue les rectorats ces dernières semaines : ils ont reçu près de 140 000 candidats à ces postes. Cela révèle à la fois l'attente d'un emploi stable chez ces jeunes, soumis actuellement aux CDD de courte durée et aux « petits boulots », et la conscience qu'ils peuvent apporter à la formation des plus jeunes quelque chose de nouveau et de fort.

Deuxième objectif affiché : accentuer la discrimination positive en faveur des élèves les plus en difficulté. La baisse démographique – 120 000 élèves en deux ans – permet de redistribuer près d'une dizaine de milliers de postes. Vous avez décidé de les utiliser pour continuer d'éviter la fermeture d'écoles rurales, pour renforcer l'encadrement dans les quartiers en difficulté et y accroître l'accueil des enfants de deux à trois ans. Je tiens à insister sur ce dernier point. Nous connaissons tous l'importance de la scolarisation précoce pour les enfants de familles connaissant des difficultés culturelles ou sociales d'intégration. Or les statistiques de votre ministère qui viennent d'être publiées montrent que, en la matière, l'écart entre départements est énorme : il va de un à quatre, et les départements les plus défavorisés sont les départements les plus urbains, ceux où le besoin de scolarisation à deux ans, pour une bonne préparation à l'intégration des enfants, est le plus évident.

Troisième objectif : prendre en compte les besoins sanitaires, psychologiques et sociaux des jeunes. Les élèves en échec le sont souvent plus en raison de leurs conditions de vie que de leur potentiel scolaire proprement dit. Les 1 320 postes de conseillers principaux d'éducation, d'assistants sociaux, d'infirmières et d'ATOSS créés par ce budget, contribueront à humaniser la vie des collègues et des lycées. Ils aideront les enseignants et les directions à mieux connaître la personnalité globale et le contexte

familial des adolescents en crise. Les personnels sociaux et de santé pourront aussi intervenir auprès des parents et des autres travailleurs sociaux qui suivent les familles, car l'échec scolaire a le plus souvent ses racines en dehors de l'école, et l'école ne peut le combattre qu'en coordination étroite avec la famille et son environnement institutionnel. Cela suppose que soient créés les moyens de cette relation qui, il faut bien le dire, n'existe guère dans l'éducation nationale, car ni les chefs d'établissement ni les rares personnels sociaux en place n'ont le temps d'assumer cette liaison indispensable.

Le quatrième objectif que vous avez fixé est la modernisation des méthodes pédagogiques. Le rapprochement des MAFPEN – les missions académiques à la formation des professeurs de l'éducation nationale – et des IUFM – les instituts universitaires de formation des maîtres – et la connexion de tous les collèges et lycées à Internet en sont deux outils majeurs.

Vous avez insisté sur la nécessité de recentrer la formation pédagogique des enseignants sur la pratique, d'éviter qu'elle ne morde à l'excès sur les heures de classe. Cela est juste, et suppose non seulement le rapprochement des IUFM et des MAFPEN qui est en cours, mais également une réorganisation profonde du travail des équipes dans ces établissements pour qu'elles offrent, dans le cadre d'une année continue, des formations, y compris pendant les vacances scolaires.

Claude Allègre a poussé les universités à ouvrir onze mois sur douze pour accueillir la formation continue. Le raisonnement qui vaut pour les universités vaut de la même façon pour la formation initiale et continue des enseignants.

Enfin, le cinquième objectif – indispensable, lui aussi, car, sans enseignants motivés, on ne peut pas conduire la modernisation de l'école – est la poursuite de la revalorisation des carrières qui a été engagée dans les années 89-90. De ce point de vue, le budget assure le respect des engagements de l'Etat. Je rappelle les chiffres principaux. Avec 14 850 transformations d'emploi d'instituteur en professeur des écoles, avec l'intégration de 200 chargés d'enseignement d'éducation physique, la transformation de 5 000 professeurs de lycée professionnel du premier grade, ceux qu'on appelle, dans le jargon maison, les PLP1, en emplois de PLP2, qui devient la catégorie unique de l'enseignement professionnel, la transformation de 250 emplois de conseiller d'éducation en conseiller principal d'éducation, personnage indispensable dans nos établissements de second degré, ce budget contribue fortement à la simplification de la hiérarchie enseignante qui représentait jusqu'à présent un véritable casse-tête chinois. Ces intégrations coûtent 640 millions de francs.

De même, 1 500 PEGC seront intégrés au corps des certifiés pour un coût de 470 millions de francs et un effort accru, indispensable est consenti pour le « pyramidage » des carrières des professeurs du second degré et des personnels d'inspection.

Les engagements sont donc tenus, et même parfois au-delà des engagements en ce qui concerne les mesures concernant le statut des personnels et la revalorisation des carrières.

Je m'arrêterai un instant sur l'efficacité de notre système scolaire. Il a beaucoup été critiqué. On a parfois entendu, notamment sur les bancs de la droite, vacants aujourd'hui, que l'éducation nationale coûtait trop cher et que son efficacité n'était pas évidente. Nous nous sommes penchés sur ce point.

La dépense intérieure d'éducation, toutes origines de dépenses confondues, s'élevait en 1996 à 578,4 milliards de francs, soit 7,4 % du produit intérieur brut, ou encore 9 900 francs par habitant ou 34 900 francs par élève ou par étudiant. C'est une charge forte. Elle repose à 65 % sur l'Etat, dont 56,5 % pour le seul budget de l'éducation nationale, à 20,3 % sur les collectivités territoriales, à 5,6 % sur les entreprises et à 7,3 % sur les ménages. Ce qui est important dans cette répartition, c'est de voir son évolution au cours des vingt dernières années. De ce point de vue, deux phénomènes sautent aux yeux : en vingt ans, la part des ménages a fortement décru, passant de 10,5 % à 7,3 %. Il y a donc eu un progrès réel vers la gratuité de l'enseignement, même si on est encore assez loin. Par ailleurs, la part des collectivités territoriales a beaucoup augmenté, en application des transferts de compétences de 1982.

Si ce coût de l'éducation est souvent critiqué par facilité, toutes les comparaisons internationales montrent qu'en France il est modéré. Par élève, il est inférieur de 4,5 % à la moyenne de l'ensemble des pays de l'OCDE. Ce n'est pas négligeable.

Le pourcentage de personnels d'éducation, ceux de l'éducation nationale et ceux des collectivités, représente 6 % de la population active française contre 7 % aux Etats-Unis, où la scolarité est plus courte. C'est dire que, comparativement, nous n'avons pas trop de personnels.

Quant à l'effort qualitatif consenti pour le premier et le second degré, il est tout aussi net au cours de ces vingt ans. La dépense élève a très sensiblement augmenté en vingt ans, à la différence de l'enseignement supérieur, où la croissance des effectifs a effacé une bonne part de l'augmentation des budgets. Voilà pour le descriptif de la situation.

Les très grandes ambitions que vous avez affichées, madame le ministre, monsieur le ministre, pour l'éducation nationale posent évidemment des problèmes d'exécution de ce budget et de conduite de l'action du ministère et de ses partenaires.

Vous avez retrouvé la responsabilité de la gestion du temps de l'enfant. C'est une excellente chose, car le pilotage à trois était trop complexe.

L'affectation de 30 000 jeunes d'un bon niveau de qualification dans les écoles est un formidable levier. Rappelons-nous que ces jeunes sont du niveau de qualification des instituteurs que l'on recrutait il y a une vingtaine d'années et qu'on mettait devant une classe souvent sans formation pédagogique. C'est donc une véritable révolution interne que soulignent d'ailleurs toutes les équipes pédagogiques qui ont fait un véritable effort de définition de projet d'école pour accueillir ces jeunes. Il y a eu, à cette occasion, une réflexion d'une richesse extrême dans beaucoup d'écoles et de collèges de France. Au départ, beaucoup se demandaient ce qu'ils allaient faire, mais le travail collectif, le travail d'équipe, dégage des utilisations pédagogiques fortes. Dans le même temps, est remis en cause le fonctionnement habituel des établissements, en particulier les modalités de coopération entre les écoles maternelles et primaires et les communes.

Actuellement, les communes interviennent à la demande des enseignants pendant le temps scolaire. Cela se traduit, durant le temps scolaire, par l'affectation d'attachés territoriaux de services en maternelle, les ATSEM, ou d'animateurs spécialisés en primaire ; par ailleurs, elles sont responsables du temps périscolaire ; avant et après l'école ainsi que le temps de la restauration.

Les emplois-jeunes qui arrivent en grand nombre s'ajouteront, voire se substitueront, pendant le temps scolaire, aux animateurs fournis par les mairies. Ils vont garder du temps disponible pour intervenir dans le temps global de l'enfant, en soutien scolaire ou en activités d'éveil pendant la coupure de midi ou une partie du temps de vacances.

Il paraît en effet impossible, au regard de la volonté du Gouvernement, de faire des emplois-jeunes de vrais emplois, à trente-neuf heures aujourd'hui, à trente-cinq heures demain, de limiter ceux de l'éducation nationale à vingt-sept heures par semaine et à trente-six semaines par an. La solution est certainement dans des contrats précis de gestion du temps de l'enfant, prévoyant des responsabilités respectives de l'éducation nationale et des collectivités territoriales, ainsi que l'affectation du temps disponible des emplois-jeunes entre ces différentes responsabilités.

Au collège, à l'intérieur même de l'éducation nationale, un problème comparable de coordination se pose entre trois catégories d'intervenants dont les fonctions sont très proches : les surveillants d'externat, les maîtres de demi-pension et les emplois-jeunes. Nous avons là plusieurs dizaines de milliers de personnes, souvent jeunes, pratiquement du même âge, de même niveau de formation et entre lesquelles il faudra trouver un équilibre. Mais les établissements y trouveront des moyens supplémentaires pour répondre en particulier à un sujet qui vous préoccupe beaucoup : la violence à l'école et à la sortie de celle-ci. Ce problème est grave car, dans nombre de banlieues, les enfants ont peur. Il faut impérativement réagir car on ne travaille et ne vit pas bien quand on a peur. Une coopération étroite entre les établissements scolaires, la police, la justice et les travailleurs sociaux est indispensable afin de motiver à nouveau les familles, souvent un peu abattues, de décourager les jeunes délinquants et de leur donner des perspectives positives.

Cela passe aussi par une offre adaptée d'éducation aux jeunes exclus des collèges et des lycées professionnels. Nous en avons plusieurs dizaines de milliers, qui traînent, parce qu'on les a parfois affectés ailleurs, trop loin. Ils n'y vont pas et, comme ils ne sont pas toujours faciles à vivre, personne ne les recueille vraiment. C'est souvent le début de la difficulté sociale et de la délinquance.

M. le président. Mon cher collègue, votre temps de parole est malheureusement écoulé !

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial. Je termine en trois phrases, pour vous demander, madame le ministre, monsieur le ministre, de reconnaître mieux qu'elle ne l'est actuellement, la fonction de direction des écoles et des collèges.

Nous avons aujourd'hui du mal à recruter des directeurs d'école et des principaux parce que c'est une charge de plus en plus lourde. J'ai rencontré ces derniers temps plusieurs directeurs exerçant dans des ZEP, qui viennent d'organiser la rentrée et qui ont mis au point, avec leur équipe, l'accueil des emplois-jeunes. Ils sont complètement saturés de travail et débordés. Le chef d'établissement n'est plus le *primus inter pares* des professions libérales de naguère. C'est vraiment l'animateur d'une équipe, avec de lourdes responsabilités, et il devient, en plus, le responsable des emplois-jeunes. Il lui faut, pour cela, du temps et un statut.

Moderniser la pédagogie est tout aussi indispensable, avec une évolution nécessaire des manuels pour lesquels vous avez augmenté les crédits. C'est bien, mais c'est peu. Ils ne permettent pas d'assurer à la fois la gratuité et le

renouvellement tous les quatre ans, qui est légal. Mais le vrai problème, vous le savez, est celui de manuels peu lisibles qui se veulent à la fois des instruments de travail pour l'élève, des livres de lecture et des cahiers d'exercice. Il faut certainement réfléchir au contenu et séparer les fonctions, ce qui d'ailleurs devrait permettre une certaine économie.

Vous avez aussi annoncé le raccordement de tous les lycées et collèges à Internet. C'est une perspective très importante. La Cinq nous démontrait il y a quelques jours comment un enseignant pourra demain commander un document audiovisuel, se le faire livrer à l'heure qui l'arrange, l'arrêter à tout moment, en tirer un document écrit. C'est une base de travail pédagogique dont on ne faisait que rêver jusqu'à maintenant. Il y faut un gros investissement en formation des enseignants, une priorité forte affichée par les IUFM et les MAFPN et, probablement, le recrutement de formateurs spécialisés dans cette question et pour laquelle l'éducation nationale manque encore de bons spécialistes pour former la masse des enseignants.

Voilà, madame le ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues mes observations sur ce budget, cet excellent budget.

L'éducation nationale a un énorme potentiel d'initiative et de renouvellement. Vous avez interpellé ses membres et la nation tout entière pour qu'il soit répondu encore mieux aux défis de l'heure. Ce budget donne les moyens de l'action. La commission des finances l'a adopté sans opposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Yves Durand, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget pour 1998 prévoit d'affecter à l'enseignement scolaire 285 927 millions de francs, soit une hausse de plus de 3 %. Les sommes consacrées par l'Etat à l'enseignement scolaire représenteront, en 1998, 18 % de son budget.

Ces seuls chiffres montrent à quel point la priorité en faveur de l'enseignement scolaire est clairement réaffirmée. Alors que les crédits de l'enseignement scolaire avaient progressé de 31,5 % entre 1989 et 1993, ils n'avaient augmenté que de 14,4 % entre 1993 et 1997. Aujourd'hui, l'ambition affichée de réhabiliter l'éducation nationale est effectivement inscrite dans le budget.

Même si toutes les attentes dont M. le rapporteur spécial s'est fait l'écho n'ont pu être satisfaites, ce budget s'affirme clairement comme un budget de rupture sur les trois axes autour desquels il s'organise : l'amélioration sensible de la qualité de l'enseignement ; la relance de la lutte contre la violence et l'exclusion sociale ; l'amélioration de la situation des personnels.

Ce sont ces trois orientations que la commission des affaires culturelles a particulièrement étudiées.

En ce qui concerne d'abord l'amélioration de la qualité de l'enseignement, certaines données doivent être rappelées parce qu'elles ont une incidence directe sur le budget.

Pour la rentrée de 1997 qui vient de s'effectuer, le Gouvernement a dû faire face à l'urgence et pallier les conséquences des décisions arrêtées précédemment. Ainsi, dans les écoles, l'action du Gouvernement a permis de

corriger, dès la rentrée, les conséquences des suppressions de postes opérées l'an dernier – 2 900 emplois – et de réouvrir des classes dont la fermeture avait été décidée. L'effort global porte sur 1 262 emplois ; il est concentré, conformément aux objectifs annoncés par le Premier ministre, sur les classes situées en zone rurale ou en zone urbaine difficile.

Dans le second degré, c'est également la baisse des effectifs scolarisés attendue en 1997 qui était invoquée pour justifier les suppressions de postes décidées par la précédente majorité. Au contraire, l'actuel gouvernement a arrêté des mesures pour améliorer la situation des maîtres auxiliaires. Le dispositif mis en place à la rentrée scolaire prévoit le réemploi de tous les maîtres auxiliaires employés au cours des deux années scolaires précédentes, sous réserve qu'ils aient donné satisfaction sur le plan pédagogique.

Il convient de se féliciter de cette décision qui permet de maintenir le principe fondamental – que vous avez réaffirmé à plusieurs reprises, monsieur le ministre – du recrutement par voie de concours dans la fonction publique, tout en l'adaptant pour tenir compte de l'expérience et de la spécificité des maîtres auxiliaires.

Le réemploi est essentiellement financé par la transformation de 90 000 heures supplémentaires. Sensible à la fois à la situation des maîtres auxiliaires et à la nécessité de mieux partager le travail, je ne peux que souhaiter que ce premier effort de diminution des heures supplémentaires – 12 % du total – soit le plus rapidement possible poursuivi et amplifié.

Pour la rentrée 1998, en rupture totale avec l'approche retenue l'an dernier, le projet de loi de finances ne prévoit aucune suppression d'emploi pour les personnels enseignants, conformément à la déclaration de politique générale de M. le Premier ministre. L'actuel gouvernement n'a pas considéré, comme l'avait fait le précédent, que la diminution du nombre des élèves pouvait justifier la poursuite de la réduction des effectifs d'enseignants.

S'il convient de prendre acte de la baisse globale des effectifs scolarisés, il faut en relativiser les effets dans la vie quotidienne des établissements et des classes. En valeur absolue, cette diminution est importante, mais elle n'entraîne toutefois qu'une faible variation du nombre d'élèves par classe et elle doit être mise à profit pour améliorer la qualité des enseignements et non pas, je le répète, pour justifier des suppressions de postes.

C'est pourquoi on peut regretter que le projet de budget pour 1998 ne prévoit pas de créations d'emplois pour permettre de mieux répondre aux besoins des départements confrontés à une hausse démographique importante, d'accorder des décharges d'enseignement aux directeurs d'école à partir de cinq classes et d'atteindre un effectif moyen de vingt-cinq élèves par classe.

Dans cette optique, madame et monsieur les ministres, un signe fort pourrait être donné en consolidant dans le budget pour 1998 tout ou partie des 300 postes créés pour la réouverture des classes lors de la rentrée 1997.

Néanmoins, il convient de se féliciter de cette rupture avec la politique précédente : elle constitue un message à l'adresse de la communauté enseignante et des parents. Il est nécessaire qu'elle soit, elle aussi, poursuivie et amplifiée.

Pour l'avenir, on remarquera que de grands besoins subsistent dans l'enseignement primaire et que, pour le secondaire, le réemploi des maîtres auxiliaires posera un certain nombre de problèmes, relatifs notamment à l'emploi des jeunes diplômés dans l'enseignement et à la

pyramide des âges du corps enseignant. Ces problèmes justifieraient qu'une réflexion soit engagée par le Gouvernement en concertation avec le Parlement et qu'elle débouche sur une programmation pluriannuelle des recrutements nécessaires, comme le suggère d'ailleurs la loi.

Si la volonté de maintenir constant le nombre de fonctionnaires est tout à fait compréhensible au regard des contraintes qui s'imposent à notre pays, il convient de rappeler, ne serait-ce que pour démentir une opinion qui tend à se répandre, que la France ne souffre pas d'un excédent d'enseignants, loin de là : ils ne représentent que 6 % de la population active en France contre 7 % aux Etats-Unis et 8 % dans les pays scandinaves. Ces chiffres ont été rappelés par M. Guyard, et vous-même, monsieur le ministre, en avez fait état en présentant votre projet de budget à la commission des affaires culturelles.

Vous nous proposez, par ailleurs, une modernisation pédagogique fondée sur deux éléments essentiels : le développement de la lecture et l'essor des nouvelles technologies.

Le projet de budget prévoit en effet de consacrer 20 millions de francs à l'achat de livres par les écoles, afin de développer le goût des jeunes élèves pour la lecture. Il s'agit là d'une mesure fondamentale, tant l'apprentissage de la lecture est le garant d'un parcours scolaire réussi, qui repose aussi sur la maîtrise du langage.

Dans cet esprit, ne peut-on envisager que l'absence de maîtrise de la lecture mette en cause, à l'issue du cours élémentaire de première année, le passage automatique du cycle des apprentissages fondamentaux à celui des approfondissements, à partir d'une évaluation, déjà systématique, mais dont il faudrait redéfinir et la nature et la portée ?

Quant aux nouvelles technologies, elles doivent constituer un outil pédagogique et non une nouvelle discipline d'enseignement. Il faut donc donner la primauté au développement des contenus pédagogiques et consentir un investissement considérable dans la formation initiale des enseignants. Ce sont ces orientations que le budget pour 1998 permet de financer.

Le projet de budget a pour deuxième axe la relance de la lutte contre la violence et l'exclusion sociale, élément essentiel du renforcement de la cohésion sociale, dont l'école est évidemment l'un des principaux acteurs.

Dans le cadre du plan de lutte contre la violence récemment annoncé, les créations d'emplois de personnels non enseignants bénéficieront en priorité aux établissements situés en zone difficile. Une part importante des 40 000 emplois-jeunes créés dans l'éducation nationale seront affectés aux académies des sites expérimentaux. Ces jeunes rempliront des fonctions d'encadrement éducatif et de médiation auprès des élèves et des familles. Ils joueront ainsi le rôle qui leur a été assigné, un rôle d'interface entre l'élève et la société.

Le projet de budget pour 1998 prévoit une progression considérable du nombre d'emplois de personnels non enseignants. C'est un effort sans précédent depuis 1993. Je soulignerai notamment l'augmentation des postes d'ATOS, ces personnels si importants pour la qualité de la vie quotidienne dans les établissements scolaires, mais qui avaient été particulièrement négligés les années précédentes.

La relance de la politique des zones d'éducation prioritaires est aussi un élément essentiel du renouveau de l'action pédagogique, car ce dispositif de soutien a des

effets très positifs sur les résultats des élèves, sur le climat des établissements, sur les conditions mêmes de l'enseignement.

Cette relance, qui est d'abord budgétaire, marque aussi une rupture avec la politique antérieure. Alors que la loi de finances pour 1993 avait consacré 80 millions de francs aux ZEP, le dernier budget voté avait réduit leur dotation à 66 millions de francs, soit une diminution de 17,5 % en cinq ans. Le projet de budget pour 1998 prévoit d'affecter 83,9 millions de francs aux crédits pédagogiques destinés aux ZEP, ce qui constitue bien plus qu'un rattrapage.

Au-delà de l'aspect purement budgétaire, un rapport de l'inspection générale a récemment mis en lumière, à partir de nombreuses enquêtes de terrain, les déterminants de la réussite scolaire en zone d'éducation prioritaire. Vous avez, madame le ministre, souhaité que ce travail d'analyse se prolonge par une mission confiée à l'une des rédactrices du rapport. Il s'agit d'une mission d'un type nouveau puisque son objet est d'impulser et de coordonner les pilotages académiques.

On ne peut que se féliciter de cette relance budgétaire, qui interviendra dès la rentrée de 1998 et qui témoigne de l'intérêt renouvelé de l'éducation nationale pour les zones d'éducation prioritaires. Mais pour qu'elle soit la plus efficace possible, il est souhaitable d'engager une réflexion sur l'évolution des ZEP, à partir de l'étude réalisée par l'inspection générale. C'est une préoccupation que vous semblez partager, madame le ministre, puisque vous avez lancé l'idée d'une évolution des zones d'action prioritaires vers des réseaux d'éducation prioritaires.

Par ailleurs, le Gouvernement a engagé une politique volontariste en faveur des familles, notamment les plus démunies. Je note la forte majoration de l'allocation de rentrée scolaire, le maintien des crédits destinés aux fonds sociaux, mais surtout les mesures prises pour remédier à un problème quelquefois dramatique, celui de l'accès des élèves à la cantine.

La création d'un fonds social pour les cantines constitue la première étape, certes importante, d'une nécessaire évolution vers un service de restauration scolaire de la maternelle au lycée, auquel nous devons consacrer une réflexion approfondie.

Enfin, c'est le troisième axe du projet de budget, un effort substantiel a été accompli en faveur des personnels, notamment les enseignants du premier degré, avec le passage des instituteurs au grade de professeur de collège et des PEGC au grade de professeur certifié. L'Etat respecte ainsi les engagements pris dans la loi de 1989 et le protocole de 1990. Cela doit vous rappeler quelques souvenirs, monsieur le ministre.

En conclusion, mes chers collègues, si les crédits de l'enseignement scolaire pour 1998 laissent encore quelques attentes non satisfaites, ils représentent cependant un progrès considérable par rapport aux années précédentes. Je serais tenté de dire, comme on le voit sur les bulletins trimestriels : « Un grand effort a été fait, doit poursuivre dans cette voie. » (*Sourires.*)

Ces orientations, qui correspondent à celles que le pays a validées en juin dernier, rencontrent pleinement l'adhésion de votre rapporteur. Aussi a-t-il demandé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales d'adopter ce projet de budget. La commission l'a suivi et je vous invite à adopter, à votre tour, les crédits de l'enseignement scolaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Quant à moi, mes chers collègues, je vous demanderai de respecter scrupuleusement votre temps de parole et de ne pas suivre l'exemple des rapporteurs. Nous éviterons ainsi un dérapage que chacun regretterait.

Dans la discussion, au nom du groupe RPR, la parole est à M. André Schneider, pour dix minutes.

M. André Schneider. Madame et monsieur les ministres, c'est au nom du groupe RPR que je m'exprimerai sur le projet de budget de l'enseignement scolaire.

Permettez-moi tout d'abord d'affirmer avec force qu'il n'y a pas de tâche plus noble que d'éveiller la conscience de ceux qui représentent l'avenir d'une nation. C'est un rendez-vous que nous ne pouvons pas nous permettre de manquer, tant l'enjeu est déterminant pour notre société.

Le premier point sur lequel je souhaite attirer votre attention concerne les emplois-jeunes. J'ai bien entendu les explications de M. le rapporteur spécial à ce sujet, mais je constate que certaines zones d'ombre subsistent, notamment en ce qui concerne les 20 % de la rémunération restant à la charge du ministère, soit environ 300 millions de francs pour 1997 et 1 500 millions pour 1998.

Comment allez-vous financer ces dépenses ? Est-ce, comme vous l'avez déclaré au Sénat, en prenant sur les crédits des heures complémentaires ? Le projet de budget n'est pas très clair sur ce point.

Au lieu de créer 40 000 emplois-jeunes type Aubry, pour lesquels les rectorats ont déjà sélectionné des candidats à bac + 2 et plus, ne pourrait-on pas recruter un nombre équivalent de maîtres d'internat-surveillants d'externat ? Il s'agirait en effet d'emplois statutaires qui, de surcroît, obligeraient leurs titulaires à poursuivre leurs études puisque la réussite aux examens est la condition *sine qua non* du maintien dans ces fonctions. On ferait ainsi d'une pierre deux coups : d'une part, il n'y aurait plus de problème à l'issue des cinq ans de référence de la loi Aubry pour une éventuelle intégration dans un corps de fonctionnaires ; d'autre part, on se rapprocherait enfin des textes officiels en vigueur quant au taux d'encadrement des lycées et collèges, à savoir un MI-SE pour cent élèves.

Mon deuxième point concerne plus généralement les problèmes des personnels. Certes, des efforts ont été faits.

M. Jean-Pierre Baeumler. Il faut le reconnaître !

M. André Schneider. Mais je ne partage pas tout à fait l'optimisme des deux rapporteurs.

Pour les personnels du premier degré, on poursuit effectivement la revalorisation de leur statut et l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles. Mais avez-vous fait le calcul ? Combien d'années d'attente cela représente-t-il pour certains ? Le moins que l'on puisse dire, c'est que sur ce plan vos propositions pour cette année restent frileuses et que les promotions légitimement attendues par ces personnels risquent de rester lettre morte tant l'âge de leur retraite approche.

Pour le second degré, quel sort entendez-vous réserver à ceux que l'on appelle communément les reçus-collés aux concours du CAPES et du CAPET ? Est-il normal que ces candidats qui ont réussi des concours difficiles...

M. Jean-Pierre Baeumler. Ils n'ont pas réussi !

M. André Schneider. ... pour lesquels ils s'étaient préparés durant de nombreuses années restent « sur le carreau » alors que, dans le même temps, on réemploie les maîtres auxiliaires ?

Certes, il faut se féliciter de ce réemploi. Néanmoins, dans l'intérêt des élèves, et le rapporteur y a fait allusion, il convient aussi de bien prendre en considération les qualifications et les compétences de ces maîtres auxiliaires. Je souligne que bon nombre d'entre eux sont actuellement réemployés dans des tâches autres que l'enseignement.

De plus, il faut organiser des concours spécifiques, seule porte d'accès véritable à la fonction publique, et ne pas oublier que le réemploi des maîtres auxiliaires entraîne pour un certain temps la non-crédation de postes budgétaires.

Sur ce point également, madame, monsieur les ministres, votre budget reste très flou. Nous serions en droit d'attendre plus de précisions.

Quant à la situation des personnels ATOS, elle ne peut, elle non plus, nous laisser indifférent. En effet, nombre d'académies connaissent un déficit important dans ce domaine. Il manque environ 3 600 postes ATOS dans l'haxagone.

M. Jean-Pierre Baeumler. C'est l'héritage !

M. André Schneider. Nous parlons de l'avenir, cher collègue !

Or les fonctions exercées par ces personnels – vous l'avez souligné, monsieur le rapporteur, et je partage votre avis – sont essentielles pour la bonne marche de nos établissements scolaires. La création d'un nombre significatif de postes marquerait, à l'évidence, la volonté du Gouvernement en la matière.

Un mot sur les personnels de direction. Je note que le rapporteur de la commission des finances leur a réservé une part importante et, à mon tour, si vous me permettez l'expression, j'enfoncerai le clou.

Pour ce qui est de l'école élémentaire, les décharges de service et les bonifications indiciaires des directeurs d'école du premier degré ne sont pas attractives. Aussi, il y a de moins en moins de candidats à ces fonctions.

S'agissant du personnel de direction du second degré, la situation est encore plus dramatique. Des centaines de postes sont inoccupés, faute de candidat.

M. Jean-Pierre Baeumler. C'est vrai !

M. André Schneider. Les charges de travail et les responsabilités de ces personnels sont écrasantes.

M. Jean-Pierre Baeumler. C'est vrai !

M. André Schneider. Les compensations financières et le déroulement des carrières sont, quant à eux, dissuasifs. Lorsque l'on connaît le rôle prépondérant que, à juste titre, vous réservez à ces personnels dans le système éducatif, il faudrait, madame le ministre, faire un effort tout particulier en leur direction. Or, sur ce point, là encore, votre budget reste muet.

Abordant le chapitre de la santé scolaire, je vais sûrement entendre des objections, mais j'insisterai quand même. Permettez-moi de vous dire que sa situation est indigne d'un pays comme la France : qu'il s'agisse de médecine préventive pour le personnel ou de santé publique pour les enfants, les carences sont flagrantes.

Sur toutes ces questions de personnel, je pourrais être intarissable, mais, compte tenu du temps qui m'est imparti et craignant un rappel à l'ordre du président, j'en resterai là.

Je passerai maintenant à quelques observations sur la démarche pédagogique :

Pour le premier degré, rien à redire quant au développement de l'accueil des enfants de deux ans en maternelle.

M. Jean-Pierre Baeumler. Très bien !

M. André Schneider. Cependant, quelques questions restent posées. *Quid* du bilinguisme ? – c'est l'Alsacien que je suis qui s'interroge. *Quid* de l'aménagement des activités périscolaires ? Quant au droit aux repas pour tous, dont, bien évidemment, nous approuvons le principe : qui va financer ? Les communes ?

Pour le second degré, de gros problèmes se posent dans l'enseignement spécialisé. De nombreux enfants sont orientés vers ce type de structure par les CDES, mais se retrouvent trop souvent dans des classes traditionnelles faute de places dans les sections ouvertes ou de postes d'enseignant spécialisé en nombre suffisant.

Vous créez un fonds social cantine, c'est une mesure que nous saluons.

M. Jean-Pierre Baeumler. Très bien !

M. André Schneider. Je tiens néanmoins à vous rappeler, madame, monsieur les ministres, qu'en réalité le fonds social collégien existe depuis deux ans. Il permettrait déjà de faire face à ce type de situation. Vous avez, quant à vous, abondé les crédits. Rendons à César ce qui lui revient !

Enfin, sur la violence à l'école, vous avez présenté une communication en conseil des ministres. J'aurais aimé savoir pourquoi l'action projetée par le Gouvernement reste ciblée sur neuf zones, alors que la violence ne se cantonne pas à ces dernières et va bien au-delà ?

Des raisons budgétaires expliqueraient-elles un tel choix ? En ma qualité d'ancien principal de collège en zone franche, je me permets de vous dire qu'il s'agit là d'un problème capital et qu'il faut tout faire pour aider les établissements à surmonter ce fléau installé dans notre société scolaire, et ce quel qu'en soit le coût.

Un mot encore sur l'enseignement technique, et plus particulièrement sur les formations courtes de lycées professionnels. Il manque environ 30 000 places d'accueil dans ces structures, ce qui entraîne des sureffectifs dans les sections existantes et un taux de redoublement important dans les classes de troisième de collège.

Il manque aussi un nombre considérable de professeurs de lycée professionnel dans des disciplines rares ou de pointe. Les 8 000 maîtres auxiliaires affectés dans ces établissements ne peuvent suppléer à ces manques. Comment entendez-vous résoudre ce problème ?

M. le président. Monsieur Schneider, il vous faut conclure.

M. André Schneider. J'aurais bien d'autres choses à dire sur la formation initiale et continue des enseignants, sur le remplacement des professeurs absents, sur le sort des titulaires remplaçants, des titulaires académiques. Mais je passerai rapidement sur ces points puisque vous me le demandez, monsieur le président.

Madame, monsieur les ministres, c'est vrai, votre budget est en augmentation.

M. Jean-Pierre Baeumler. C'est bien de le reconnaître !

M. André Schneider. Il appelle cependant de ma part les interrogations qu'en toute sincérité je viens d'exprimer devant vous. Et j'attends de savoir comment vous allez y faire face.

La grandeur d'une nation est fonction de la qualité de l'éducation et de la formation qu'elle offre à ses enfants et de la considération qu'elle porte à ses maîtres.

M. Jean-Pierre Baeumler. Très bien !

M. André Schneider. Notre devoir national est de veiller à la réussite scolaire de chacun. Il y va de l'avenir de la France.

Ce projet de budget que vous nous présentez, avec ses incertitudes et ses zones d'ombre, ne nous paraît pas répondre totalement aux besoins de l'enfant d'aujourd'hui, adulte de demain. C'est la raison pour laquelle le groupe RPR votera contre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Pierre Baeumler. Vous êtes en contradiction avec vos propos ! L'intervention était très bonne ; la conclusion est mauvaise !

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Guy Hermier, pour dix minutes.

M. Guy Hermier. Monsieur le président, madame, monsieur les ministres, mes chers collègues, le groupe communiste et apparentés avait exprimé sa satisfaction, en entendant le Premier ministre, dans sa déclaration de politique générale du 9 juin dernier, faire part de la volonté du Gouvernement de promouvoir une politique d'éducation nouvelle que la jeunesse attend et qui constitue un enjeu majeur pour l'avenir du pays.

Une traduction concrète de cette volonté s'est heureusement exprimée dès cette rentrée par des mesures significatives comme le relèvement très sensible de l'allocation de rentrée scolaire, les 1 262 réouvertures de classes et le rétablissement des 300 postes dont la suppression avait été décidée par le précédent gouvernement. A cet égard, j'ai noté que le représentant du RPR a la mémoire singulièrement courte...

Mme Martine David. Eh oui !

M. Guy Hermier. Je pense encore au réemploi de plus de 25 000 maîtres auxiliaires.

C'est dire que votre projet de budget de l'enseignement scolaire pour 1998 était attendu. Avec une augmentation globale de 3,2 % – soit environ 1 % de mesures nouvelles – il est un des postes en progression la plus sensible. Il n'en est pas moins marqué par les contraintes du budget d'ensemble de l'Etat. Un budget qu'on pourrait qualifier de transition – du moins je l'espère – dans la mesure où il ne met pas en œuvre une véritable réforme de la fiscalité et continue d'exercer une pression sur les dépenses publiques, en liaison avec le respect des critères de convergence découlant des traités de Maastricht et d'Amsterdam.

C'est pourquoi, sans aller forcément vers une programmation pluriannuelle, – mais pourquoi pas ? – nous aurions souhaité de votre part un engagement plus net sur vos objectifs budgétaires pour la durée de la législature, une volonté peut-être plus marquée de correction des retards accumulés, une traduction plus affirmée des axes d'amélioration, de modernisation, de transformation du service public de l'éducation nationale.

Madame et monsieur les ministres, vous avez annoncé un certain nombre d'objectifs forts qui trouvent une traduction plus ou moins marquée dans votre budget. Notre groupe enregistre ainsi avec satisfaction les efforts consentis en faveur de l'environnement social et éducatif des élèves.

La décision de débloquer 250 millions de francs pour le financement de la restauration scolaire permettra à des enfants de familles fragilisées par le chômage et la préca-

rité d'accéder à nouveau aux cantines, dont la fréquentation avait chuté de manière très préoccupante dans de nombreux établissements.

De même la création de 100 emplois de conseillers principaux d'éducation, de 300 postes d'infirmières et infirmiers, de 300 autres d'assistants sociaux et de crédits de vacation pour les médecins scolaires – nous préférons des postes – est un premier pas qui devra naturellement être amplifié dans les années à venir compte tenu du déficit énorme accumulé dans ce domaine, notamment ces dernières années.

Enfin, s'il faut noter la reprise très importante de la création de postes d'IATOS – 620 emplois nouveaux cette année – un véritable plan de rattrapage plus conséquent est là encore à bâtir pour l'avenir, en veillant du même mouvement à l'intégration des personnels vacataires ou sur ressources propres.

Notre groupe accorde aussi un intérêt tout particulier à la relance de la politique des zones d'éducation prioritaires. Avec une progression de 26,7 % par rapport à 1997, vous rompez avec l'érosion continue des crédits pratiquée par le précédent gouvernement. Nous aurions à ce propos souhaité trouver trace dans le projet de budget de votre intention d'installer deux enseignants par classe dans les écoles primaires situées en ZEP. Cette proposition très importante permettrait, grâce à une plus grande disponibilité des enseignants, une meilleure intégration dans l'école et la société des enfants de milieux défavorisés.

Notre groupe est également très attentif à votre plan de lutte contre la violence en milieu scolaire. Son caractère interministériel, la transversalité des moyens et des compétences à mettre en œuvre, sont pour nous un gage de réussite. On ne saurait en effet, limiter l'action à mener aux enceintes des établissements alors que ce fléau prend racine dans la perte des repères sociaux par des jeunes que la crise frappe durement dans toutes les dimensions de leur vie. Cela exige la mise en synergie d'une multiplicité d'acteurs dans et hors l'école, et d'abord – je tiens à le dire comme député et maire des quartiers nord de Marseille – des acteurs de terrain, qui connaissent au mieux des réalités fort diverses qu'on ne peut réduire à certains clichés médiatiques ou à des utilisations politiciennes.

Madame et monsieur les ministres, vous avez dans le même temps annoncé ou engagé des actions, certes significatives, mais dont la traduction budgétaire est plus incertaine, voire discutable.

Vous avez ainsi exprimé la volonté d'une scolarisation des jeunes enfants dès l'âge de deux ans. Notre groupe souscrit pleinement à cet objectif qui répond à un réel besoin pour les parents et surtout pour un développement harmonieux de la personnalité des enfants.

Mme Michèle Alliot-Marie. Cela n'est pas évident ! Deux ans, c'est un peu jeune !

M. Guy Hermier. Mais votre budget nous laisse sur notre faim et nous souhaiterions que vous précisiez les délais et les moyens à mettre en œuvre pour avancer dans cette voie.

Par ailleurs, vous le savez, notre groupe a résolument soutenu le dispositif des emplois-jeunes dans la mesure où il se propose de répondre, de manière innovante, à l'angoissant problème du chômage des jeunes. Mais nous sommes opposés à son financement, dans l'éducation nationale, sur les heures supplémentaires. Ce choix, en effet, ne saurait se faire qu'au détriment de la présence

des enseignants devant les élèves, puisqu'il correspondrait à la suppression d'un équivalent de plusieurs milliers de postes à temps plein. De plus, il ne résout pas la question du primaire où il n'existe pas de système d'heures supplémentaires.

Toujours sur ce point, nous souhaitons que vous accordiez la plus grande attention à la formation de ces jeunes, à l'évaluation de leur activité et à la pérennisation de leur parcours professionnel.

Enfin, madame et monsieur les ministres, nous trouvons tout à fait regrettable que votre budget non seulement ne rétablisse pas les postes d'enseignants supprimés l'an dernier mais n'en crée aucun en 1998, même pour les zones d'éducation prioritaire. Cela conduit à cette situation absurde : vous êtes obligés de continuer à recruter un certain nombre de MA alors que des « reçus-collés » ne sont toujours pas nommés.

D'une manière plus générale, la tendance persiste à privilégier les lignes de crédits sur la création d'emplois budgétaires. A notre sens, ce n'est pas une bonne chose. Elle rend opaque la gestion publique ; elle ne permet pas un bon exercice du contrôle de l'action gouvernementale par la représentation nationale. Nous vous demandons de modifier cette situation et d'en donner un signe dès cette discussion budgétaire, par exemple, pour les postes rétablis à la rentrée.

D'autres problèmes ne trouvent pas de réponses satisfaisantes dans votre budget.

C'est vrai de la transformation des postes d'instituteurs en postes de professeurs des écoles. Vous avez, monsieur le ministre, fait des déclarations positives en ce sens. Or, le projet de budget ne marque pas une accélération notable du rythme de cette transformation. Sur une question aussi sensible parmi les instituteurs, nous vous demandons d'ouvrir au plus tôt des négociations avec les organisations syndicales représentatives, comme elles vous en ont fait récemment la demande.

C'est vrai encore des perspectives d'accès à la hors-classe pour les professeurs certifiés et agrégés, les professeurs d'EPS, les conseillers principaux d'éducation et les professeurs de lycées professionnels. Non seulement vous ne comblez pas le retard pris par vos prédécesseurs mais, pour une part, vous l'accentuez, ce qui n'est pas acceptable.

A propos de l'enseignement professionnel, je veux attirer, votre attention sur la progression des effectifs d'élèves cette année, ce qui exigerait la création de postes, comme sur la nécessité d'accroître les chances d'avenir professionnel qualifiant pour tous les jeunes, notamment en développant les filières.

Enfin, je souhaite que les décharges nécessaires à l'accomplissement de la mission des directeurs d'école soient mieux prises en compte.

Madame et monsieur les ministres, un dernier mot, pour conclure, qui dépasse notre discussion budgétaire. Nous vivons des temps où la formation est devenue une question centrale. Elle met notre pays face à un défi de la même taille que celui qu'il a fallu relever en posant les fondements de l'école obligatoire à la fin du siècle dernier, ou jeter les bases de l'école pour tous, après la seconde guerre mondiale. Une nouvelle étape est à franchir, celle d'une école réellement ouverte à tous, d'une école encore plus ambitieuse sur les contenus qu'elle enseigne, les comportements qu'elle éduque, les valeurs qu'elle porte, une école de la réussite pour tous.

Il s'agit donc non pas seulement de préserver mais de moderniser, de transformer notre système éducatif à la mesure de ces enjeux. Vous trouverez toujours notre groupe à vos côtés dès lors qu'il sera question de nourrir cette ambition rénovatrice. Je l'affirme avec force.

Mais je dois aussi vous dire, monsieur le ministre, que des annonces tous azimuts – la dernière en date étant le lancement sans doute légitime d'une nouvelle réforme des lycées – qui dégagent mal vos priorités et surtout les moyens de les mettre en œuvre, votre décision, du moins j'ai cru le comprendre, de bloquer les mutations pour 1998 dénoncée par neuf syndicats, le sentiment que vous donnez d'être peu porté sur le dialogue social comme certains propos à mon avis inutilement agressifs à l'égard des enseignants et des syndicats, ne nous semblent pas de bonne méthode. Vous courez le risque de désorienter, de décevoir, de diviser alors qu'il faudrait rassembler les acteurs du monde éducatif autour de choix de transformation et de progrès mobilisateurs.

Madame et monsieur les ministres, compte tenu de la relance de l'effort budgétaire pour les enseignements scolaires, notre groupe votera votre budget, en souhaitant vivement que vous sachiez nous entendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Pour le groupe RCV, la parole est à Mme Huguette Bello, pour dix minutes.

Mme Huguette Bello. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, le caractère spécifique de l'enseignement à la Réunion et dans les départements d'outre-mer est de plus en plus reconnu, souvent d'ailleurs à l'occasion de crises qui incitent à adopter, dans l'urgence, des mesures attendues et souhaitées depuis de longues années. Chaque fois, un sentiment de gâchis est perceptible : on se dit qu'avec un peu plus d'attention et moins d'entêtements, ces mesures auraient pu être prises dans un climat serein, sans délais inutiles et, certainement, avec de meilleurs résultats.

Je souhaite donc, monsieur le ministre, que le constat que vous avez déjà fait sur la situation de l'enseignement scolaire à la Réunion se traduise par une dynamique qui rompe définitivement avec cette logique de la politique d'urgence et se concrétise par une impulsion nouvelle prenant véritablement en compte nos particularités.

Cette spécificité est d'abord à rechercher dans la variable démographique. En effet, le système scolaire réunionnais doit faire face à la pression d'une population scolaire qui augmente fortement. De plus, cette pression s'exerce sur un système éducatif récent puisqu'il date d'une trentaine d'années à peine. La conjugaison de ces deux variables entraîne, d'une façon quasi mécanique, des besoins importants en termes aussi bien d'encadrement que d'infrastructures.

Des progrès incontestables ont été enregistrés, notamment depuis la création, il y a une dizaine d'années, du rectorat de la Réunion. Cependant le souci d'un enseignement de qualité exige que l'on aille beaucoup plus loin.

Cela demande d'abord un encadrement plus important que le déficit chronique en personnel enseignant et non enseignant ne permet pas d'atteindre. La création des 150 postes d'enseignant prévus pour 1998 est très loin de correspondre aux besoins qui sont évalués à 3 000 postes. L'enseignement dispensé en pâtira et il faudra, cette année encore, recourir, de façon massive, aux heures supplémentaires. Pour l'éviter, une seule solution : l'applica-

tion immédiate du plan de rattrapage pluriannuel pour les départements d'outre-mer que, monsieur le ministre, vous avez vous-même mentionné.

A cet égard, j'appelle votre attention sur la situation des suppléants du premier degré recrutés par le rectorat au cours de cette décennie pour compenser le déficit en personnel titulaire. Ces suppléants, qui illustrent en quelque sorte les carences du système scolaire réunionnais, ont des diplômes supérieurs à bac + 2, comptent plusieurs années d'expérience, ont suivi des stages à l'IUFM et possèdent une parfaite connaissance du milieu culturel des élèves. Pourtant, d'année en année, ils sont menacés de ne pouvoir enseigner. Régler cette année, le problème ne manquera pas de se poser à nouveau l'année prochaine. Ne pourrait-on, une fois pour toutes, envisager les modalités de titularisation de ces deux cents personnes dont les résultats sont reconnus par tous et dont l'intégration n'aurait que des incidences budgétaires limitées ?

Cette pénurie de postes laisse deviner à quel point l'enseignement artistique est marginal. Le « parent pauvre » du système scolaire s'appauvrit d'année en année. Au-delà de la maternelle, ni la musique ni le dessin, par exemple, ne sont encore enseignés dans le cadre scolaire. Il faut bien avouer que cette carence, que l'on retrouve dans l'ensemble des écoles de France, est incompatible avec le niveau de développement de ce pays. En ces temps difficiles, l'épanouissement des enfants passe aussi par un effort dans ce domaine.

Les infrastructures du primaire et du préscolaire à la Réunion doivent être également améliorées si l'on souhaite accueillir les jeunes élèves dans des conditions satisfaisantes. Contrairement aux collèges et aux lycées qui ont bénéficié d'investissements importants au cours des dernières années, le premier cycle dispose d'un parc vétuste, inadapté et insuffisant.

L'effort nécessaire pour mettre ce parc aux normes est évalué à 1,4 milliard. Nos communes ne sont pas en mesure d'assumer seules ce financement. Ce plan de rénovation doit être lancé immédiatement afin de mettre un terme à la dégradation continue du taux d'accueil dans les maternelles des enfants de deux ans. Alors qu'il était de 30 % au début des années 80, il n'a en effet cessé de diminuer : il n'est plus que de 11 % en 1997. La scolarisation précoce des enfants dont vous avez souligné l'importance, madame la ministre, pour ce qui concerne la maîtrise du langage et l'apprentissage de la lecture, doit être étendue à tous les enfants, y compris ceux des départements d'outre-mer.

Les réponses que vous apporterez sur ces deux points conditionneront largement l'avenir du système éducatif réunionnais, donc la formation des citoyens de demain.

L'examen de la situation scolaire à la Réunion ne saurait toutefois se limiter, comme ce fut trop longtemps le cas, à ces seules considérations quantitatives. Nous devons aussi nous intéresser au contenu de l'enseignement et mentionner d'emblée le paradoxe de la situation actuelle : à la Réunion, sous peine d'échec, c'est l'élève qui doit s'adapter à l'enseignant et à l'enseignement.

Pour reprendre une expression de Georges Charpak, l'élève plonge « en apnée » à la Réunion aussi dans le système d'enseignement et les accidents y sont fréquents : plus du quart des jeunes quittent le système scolaire dépourvus de tout diplôme ; la moitié d'une classe d'âge à peine accède au niveau du baccalauréat ; l'analphabétisation est encore trop élevée. Pour faire bref, disons que la Réunion tout entière peut être considérée comme une

vaste zone d'éducation prioritaire. Rapportés à un marché de l'emploi qui compte plus de 40 % de chômeurs, ces échecs scolaires sont lourds de conséquences.

L'explication d'une telle situation se trouve en grande partie dans les fondements de l'enseignement tel qu'il est dispensé à la Réunion. L'uniformité y a souvent tenu lieu d'égalité, si bien que l'enseignement dispensé occulte, quand il ne les dénigre pas, les réalités locales. L'enfant réunionnais évolue entre deux univers, celui de l'école et celui de la maison, qui ne se rencontrent qu'accidentellement.

Il en est ainsi de la langue. Alors que 95 % des enfants sont créolophones, le créole réunionnais est exclu de l'enseignement, parfois combattu par lui. Loin des polémiques sur ce sujet, je souhaite ardemment que vous accordiez une attention particulière à cette question qui est si capitale dans la formation des enfants. L'apprentissage du français ne peut que bénéficier d'une prise en compte de cette situation linguistique. Ignorer cette réalité, c'est continuer à favoriser, quitte à le déplorer ensuite, le mutisme dans les classes et l'insécurité linguistique.

Le Premier ministre vient de confier à Mme Péry une mission sur les langues régionales en France. J'entends déjà, ici et là, que, pour des raisons politiques, l'inscription du créole réunionnais parmi les langues régionales pose problème. Nous ne comprendrions pas une telle exclusion qui serait irrecevable non seulement d'un point de vue politique, mais aussi d'un point de vue culturel puisqu'elle se ferait au détriment de la formation de milliers de jeunes.

De façon générale, il est grand temps que l'enseignement accorde la place qui lui revient au monde dans lequel seront appelés à vivre ces futurs adultes. Il faut en finir avec un système dans lequel l'élève doit oublier ce qu'il est, c'est-à-dire un enfant vivant dans une île de l'océan Indien, laquelle a une histoire singulière. Il faut en finir avec un système qui fait d'un enfant puis d'un adulte un étranger dans son propre pays, qui fait qu'il se sent, avec le poète, « en étrange pays dans son pays lui-même ».

Il ne s'agit pas de repli sur soi ou d'enfermement insulaire mais, au contraire, de la volonté de faire en sorte que, dans l'aller-retour entre le proche et le lointain qui devrait caractériser toute politique éducative, le proche ne soit pas systématiquement évacué. Toutes les énergies doivent être mobilisées aujourd'hui dans la recherche de cet équilibre entre la singularité et l'universalité.

Il est nécessaire que l'enseignement de l'histoire soit aussi celui de l'histoire de la Réunion et des pays qui l'entourent. De ce point de vue, la célébration prochaine du cent cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises pourrait être l'occasion de reconsidérer en ce sens les programmes d'histoire.

De la même façon, l'enseignement de la géographie ne peut plus oublier à ce point l'océan Indien. Comment favoriser la nécessaire coopération régionale si les programmes scolaires ignorent totalement les pays du bassin indioocéanique dans lesquels des évolutions encourageantes sont en cours ? Il faut souligner, à ce titre, que cet environnement anglophone rend indispensable la maîtrise de l'anglais et qu'il serait donc tout à fait souhaitable que la Réunion devienne un site pilote pour un apprentissage renforcé de cette langue.

Je tiens à préciser qu'il n'est nullement question de moyens financiers supplémentaires pour opérer ces transformations. Les matériaux pédagogiques ont, dans

l'ensemble, été déjà élaborés. La mise en œuvre de cette logique dépend d'une décision politique forte et d'une volonté académique dynamique.

Dans un monde qui tend de plus en plus à la pluralité, ce serait une grave erreur et un contresens historique de continuer à ignorer le plurilinguisme et la multiculturalité de pays qui sont, de façon constitutive, pluriels parce qu'issus de la rencontre entre différentes cultures. Il y va de l'avenir de ces pays et de ceux qui y vivent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Pour le groupe UDF, la parole est à M. Claude Goasguen pour quinze minutes.

M. Claude Goasguen. Monsieur le ministre, depuis plusieurs mois vous faites la une des journaux sur les sujets les plus variés, en général les plus médiatiques, profitant de « hasards », d'interventions préparées et en jouant avec succès. Nous avons eu le sentiment d'assister à un exercice savant pour occuper une opinion souvent intéressée et déroutée de voir un ministre de l'éducation nationale passer son temps à dénoncer inlassablement les méfaits d'un système qu'il gère et qu'il a géré au côté de M. Jospin durant de nombreuses années.

En caricaturant un peu le corps enseignant, vous vouliez sans doute susciter l'intérêt. Y avez-vous réussi ? L'avenir le dira. Il vous reste aujourd'hui à nous présenter les premières ébauches de cette vaste remise en cause que nous attendions. Beaucoup d'entre nous souhaiteraient vous voir tenir des engagements qui correspondent à l'intérêt général bien compris, regrettant néanmoins cette forme que vous continuez souvent d'employer, un peu méprisante à l'égard d'enseignants dont nous savons qu'ils exercent un métier difficile et essentiel pour notre avenir à tous, y compris le vôtre, si je peux oser cette boutade !

C'est peu dire, monsieur le ministre, que la lecture de la loi de finances que vous proposez nous a déçus, malgré l'augmentation de 3,15 % des crédits de l'enseignement scolaire. Je reviendrai cet après-midi sur l'absurdité d'une présentation sectorielle en trois parties d'un budget qui relève de votre seul ministère et de votre seul exercice. Auparavant, je tiens à préciser qu'une bonne partie de cette augmentation, 2,15 % pour être précis, se contente d'entériner la montée mécanique des salaires de votre administration.

Alors que vos propos laissaient espérer beaucoup de nouveautés, nous en retrouvons bien peu. Si certains crédits sont bien en augmentation, ils ne concernent pas forcément des mesures novatrices : 250 millions pour le fonds social des cantines, cela est bien mais encore faudrait-il en connaître le mode d'attribution ; 20 millions pour les bibliothèques ; 20 millions pour le fonds de soutien aux nouvelles technologies, 17 millions pour les ZEP. Vous conviendrez que cela est peu dans un budget de 286 milliards de francs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sans doute vous est-il plus facile de jongler avec les mots que d'imposer des arbitrages budgétaires à votre collègue des finances.

Vous avez prétendu, en commission, avoir mis un terme aux suppressions d'emplois et renoué avec la création de postes de personnels non enseignants.

Permettez-moi de vous rappeler qu'entre 1994 et 1997 alors que le nombre d'élèves diminuaient de 113 000 en trois ans, celui des enseignants en poste dans les classes augmentaient de plus de mille. Le nombre de classes a aussi été accru, ce qui a permis de réduire le nombre

d'élèves par classe, notamment dans les ZEP, dont vous parlez souvent mais pour lesquelles vous faites assez peu, comme en témoignent les chiffres de la loi de finances (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Baeumler. C'est scandaleux !

M. Claude Goasguen. Sur les 1 320 créations d'emplois de non-enseignants annoncés, je n'en ai vu que 183 financés au budget puisque vous en supprimez 1 137 par ailleurs. Il y a eu un bel effet d'annonce, mais le résultat, est très au-dessous. Dans ces conditions, comment parler d'une politique de création de postes ?

M. Jean-Pierre Baeumler. Avec vous c'était 5 000 postes en moins !

M. Alain Barrau. C'était clair et net !

M. Claude Goasguen. De même, vous aviez indiqué en son temps que 300 nouveaux emplois d'enseignant s'ajouteraient aux 500 qui restaient en réserve puisque vous aviez annoncé le chiffre de 800. Or je ne les ai pas retrouvés dans le budget.

Nous conviendrons qu'il est parfois difficile pour le ministre de l'éducation nationale de s'imposer face aux finances. Mais, pour le moment, le résultat n'est pas vraiment positif au regard des annonces que vous avez faites. En réalité, vous ne créez pas de postes d'enseignant.

Ainsi que M. Hermier l'a souligné, vous ne tenez pas non plus vos engagements sur leur carrière.

M. Jean-Pierre Baeumler. C'est faux ! Strictement faux !

M. Claude Goasguen. Pourtant ils avaient été pris en 1989 par M. Jospin aux côtés duquel vous travaillez. Alors que vous aviez promis, par exemple, que les contingents hors classe seraient de 15 % pour les certifiés, vous diminuez l'effort consenti précédemment.

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial. Ce n'est pas vrai !

M. Claude Goasguen. Vous vous en tenez, en effet, à 12,4 %.

M. Guy Hermier. Vous aviez nettement décéléré quand vous étiez au gouvernement.

M. Claude Goasguen. Vous ne tenez pas non plus vos engagements concernant les instituteurs que vous deviez continuer à transformer en professeurs des écoles, puisque vous avez ralenti – ils vous le reprochent – le rythme des transformations.

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial. C'est exactement le même chiffre que l'an dernier.

M. Claude Goasguen. Si vous le permettez, monsieur le ministre, je mettrai en évidence deux de vos choix qui montrent une fâcheuse dérive pour l'éducation nationale parce que vous choisissez l'annonce au détriment de la qualité.

Le premier concerne la ténébreuse affaire des emplois-jeunes dans l'éducation qui reste un brouillard pour beaucoup de parlementaires.

Le 10 septembre, vous annoncez, le premier, la création de 40 000 emplois-jeunes financés à 80 % par votre collègue Mme Aubry et à 20 % par votre ministère. Avant que le texte de loi ne soit voté, vous ouvrez le recrutement, fait relativement rare dans les finances publiques, et 135 000 jeunes gens se manifestent. Or

vous ne pourrez en prendre, durant cette année, que 10 000 car vous êtes limité par l'enveloppe financière. En outre, on ne retrouve pas, dans votre budget, les crédits pour financer les 20 % restant à votre charge. Cela signifie que, si vous voulez vraiment participer à hauteur de 20 %, vous devrez supprimer quelque 125 000 heures supplémentaires d'enseignement, soit l'équivalent de 7 000 emplois de professeur qualifié, dans le but de recruter des jeunes gens, certes en difficulté, mais qui ne sont pas des enseignants.

Qui remplacera la perte sèche que vous causez ainsi à la qualité de l'enseignement ?

Le second choix porte sur la question des maîtres auxiliaires. Alors qu'ils étaient 50 000 en 1993, incertains de leur avenir, il n'y en avait plus que 20 000 en 1997. Vous allez repasser à 28 000, puis à 30 000. Vous supprimez la règle du plancher à trois ans d'ancienneté. Vous réemployez sans considération ni de géographie, ni de discipline car il faut atteindre le chiffre annoncé il y a quelques mois. Que deviendront ces maîtres auxiliaires sans issue, laissés à la disposition des rectorats qui ont beaucoup de mal à les employer ? Sont-ils employés d'ailleurs ? Combien sont-ils à rester sans affectation, inactifs et payés : 5 000, 10 000 ? Cela a coûté 90 000 heures supplémentaires d'enseignement, c'est-à-dire l'équivalent de 5 000 postes qualifiés au bas mot.

Vous avez ainsi gelé, pour longtemps, les besoins en enseignement de certaines disciplines en difficulté, comme les sciences de la vie et de la Terre, l'espagnol... Vous avez aussi mis en difficulté les lycées techniques et professionnels, où les absents ne pourront être remplacés. Vous êtes dans une logique absurde puisque vous serez contraint d'ouvrir des postes dans ces disciplines qui tombent en déshérence et où les enseignements disparaissent faute d'enseignants.

Qui remplacera la perte sèche que vous causez ainsi à la qualité de l'enseignement ?

En réalité, vos choix ne sont pas neutres. Là où il faudrait de la rigueur et de la qualité, quitte à être impopulaire, vous choisissez le médiatique et le quantitatif.

Néanmoins, votre souci légitime de diminuer le chômage des jeunes, même si nous en contestons les moyens utilisés, ne se soucie pas suffisamment de la nécessaire adéquation entre la formation et l'emploi. Certes, l'éducation n'est pas responsable du chômage. Certes, formation et emploi ne peuvent se conjuguer toujours. Cependant, ne pourrait-on s'occuper, avec un peu plus d'attention, de l'insertion professionnelle des élèves, aujourd'hui absente tant de nos lycées que de nos universités, comme s'il suffisait, comme par le passé, de sortir avec une formation pour trouver un emploi dans un monde de travail complexe, géographiquement éclaté et en perpétuelle ébullition ?

Nul ne se préoccupe d'étudier le profil professionnel de l'élève, de l'aider à cheminer dans un monde inconnu parce que non enseigné, celui du travail : nul personnel spécialisé n'est prévu pour placer à la sortie du lycée, du collège ou de l'université. L'insertion professionnelle, qui n'est pas l'orientation de l'élève, est encore un mot méconnu dans notre éducation. Vos discours ignorent l'enseignement professionnel et technique. Votre budget aussi !

M. Jean-Pierre Baeumler. C'est faux !

M. Claude Goasguen. C'est une absence très regrettable pour ce secteur qui mérite d'être développé en priorité avec des moyens significatifs. Dans votre cabinet,

monsieur Allègre, je n'ai pas relevé le nom d'un seul conseiller technique chargé de l'enseignement professionnel. Il n'en est qu'un, perdu dans le cabinet de votre ministre délégué. Il faudrait peut-être sortir des réflexions générales sur l'enseignement des technologies dans le secteur de l'enseignement général, ou sur l'intérêt exclusif que l'on porte aux enseignements technologiques supérieurs, pour commencer à mettre en place cette grande filière d'enseignement professionnel ouverte sur le monde du travail, sur les entreprises, dont tous les pays modernes disposent et qui reste à construire dans notre pays, non comme un appendice mais comme un grand projet d'avenir.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. Jean-Pierre Baeumler. Pourquoi n'avez-vous pas agi pendant toute ces années ?

M. Claude Goasguen. Je veux parler encore de quelques-unes de vos annonces, sans savoir si je suis véritablement à jour puisque chaque émission télévisée en emmène une, sans concertation préalable bien sûr avec des représentants syndicaux, des enseignants, ou des parents d'élèves. Vous vous permettez même d'ironiser sur ce goût qu'avait votre prédécesseur pour cet exercice de concertation préalable, nécessaire à l'exercice du pouvoir moderne.

Ainsi vous avez parlé de formation des enseignants, inventant au passage une histoire concernant un professeur du lycée Louis-le-Grand, qui s'est révélée fautive après vérification.

Dans quelles conditions allez-vous supprimer les MAPPEN ?

Allez-vous engager une politique volontariste en matière de formation des enseignants ?

Allez-vous avoir le courage de sortir de cette routine de l'administration, qui consiste à ne pas valoriser les enseignants qui se forment ?

Changerez-vous la formation initiale ?

Comment comptez-vous valoriser la connaissance du terrain éducatif dans les IUFM que vous allez réformer ?

Vous voulez déconcentrer, soit, mais comment ?

Comment pourrez-vous réaliser une application déconcentrée d'un barème que vous maintenez uniforme ?

Vous avez parlé et nous attendons les résultats.

Parfois, on en vient même à se demander, monsieur le ministre, si tous vos discours n'ont pas d'autre motif que de mettre en difficulté un syndicat,...

M. Jean-Pierre Kucheida. Insignifiant !

M. Claude Goasguen. ... accusé indûment d'ailleurs de collaboration de classe avec votre prédécesseur, au profit d'un autre plus docile à vos intérêts partisans. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous conviendrez que cela n'a pas grand-chose à voir avec la réforme nécessaire de notre éducation.

Vous avez presque réussi à faire croire à l'opinion que vous n'étiez qu'un géophysicien perdu dans la carrière administrative. Vous ne la tromperez pas longtemps sur votre démarche. Elle est partisane.

Vous êtes ministre depuis cinq mois : neuf recteurs ont déjà été congédiés, autant de directeurs d'administration centrale vont suivre. Pour la plupart, ils ne sont pas de vos amis. Lorsque vous dégraissez, monsieur le ministre, vous dégraissez essentiellement vos adversaires politiques

(*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*), mais vous ne dégraissez guère votre cabinet, qui compte soixante et une personnes, ce qui est un record absolu de la République.

M. Jean-Pierre Baeumler. Les Français ont dégraisé le groupe UDF ! (*Rires.*)

M. Claude Goasguen. Pouvez-vous nous présenter un état circonstancié des restrictions que vous avez apportées aux mises à disposition ? Nous garantissons votre impartialité dans ce domaine ?

M. Jean-Pierre Baeumler. Totale !

M. Claude Goasguen. Nous sommes conduits à nous inquiéter lorsque vous parlez d'enseignement citoyen. En effet, aucun moyen n'est prévu pour l'instant. Pour une heure de cette discipline, il faudra créer près de 500 à 700 emplois.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, essayer, au-delà du discours, de mettre en place une approche pluraliste pour l'élaboration de ce projet ? Nous souhaitons que vous puissiez en effet associer les autorités spirituelles et morales de ce pays et le Parlement – pourquoi pas ? – à cette éducation à la citoyenneté qui est un bon projet, différent de l'instruction civique et qui n'existe pas encore. Je ne crois pas qu'il soit souhaitable pour l'enseignement et les enseignants de laisser la préparation de ce projet à votre seul cabinet car les enseignants ne doivent pas être soupçonnables de propagande. Nous souhaitons que vous informiez le Parlement de vos intentions à ce sujet.

M. Jacques Guyard. C'est un procès d'intention !

M. Claude Goasguen. Vos discours, monsieur le ministre, nous ont intéressés. Votre loi nous déçoit. Elle n'appartient pas au même registre que vos déclarations. Sans doute, la présentation budgétaire rend très difficile, particulièrement dans le domaine de l'éducation nationale, l'analyse puisque les lignes couvrent la réalité des emplois.

Monsieur le ministre, on a quelquefois le sentiment qu'il y a deux ministres : celui qui parle et celui qui gère, mais celui qui gère n'entend guère celui qui parle.

Vous avez un peu « cherché » l'opinion publique en caricaturant le corps enseignant qui ne le méritait pas. Craignez que l'opinion ne vous demande un jour des comptes sur les espoirs que vous avez suscités sans les satisfaire.

Parce que votre politique n'est qu'un point d'interrogation sur le plan de la gestion et qu'une suite de discours pour le reste, le groupe UDF votera contre le budget qui nous est proposé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Kucheida. On ne s'y attendait vraiment pas !

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Pierre Baeumler, pour dix minutes.

M. Jean-Pierre Baeumler. Monsieur le président, madame, monsieur les ministres, mes chers collègues, chacun mesure ici l'importance que revêt l'examen du budget de l'enseignement scolaire. Celui-ci doit s'intégrer dans une démarche d'ensemble, une vision globale de la société, faute de quoi nous ne serions que d'arides techniciens et nous n'aurions pas compris que c'est à l'école que nous devons pouvoir dessiner la société que nous

voulons construire, non pas une société de résignation, acceptant avec fatalisme des inégalités profondes et définitives dans l'accès au savoir, mais une société bâtie sur le droit de chacun à développer ses talents, ses capacités et donc à s'affirmer dans la cité comme dans le monde du travail.

Oui, l'école est un des ciments de la République, une école garantissant à tous, au-delà du territoire et du milieu social d'origine, un égal droit d'accès au champ du savoir, avec un accueil précoce et attentif aux difficultés et aux handicaps de chacun. C'est cet idéal de la République que nous retrouvons aujourd'hui dans ce projet de budget.

Les premières mesures prises par le gouvernement de Lionel Jospin, notamment à l'occasion de la rentrée scolaire, traduisent la détermination à mettre en œuvre les engagements pris.

Des signes forts ont été donnés : quadruplement de l'allocation de rentrée scolaire, rétablissement de la réduction d'impôt pour frais de scolarité, mise en place d'un fonds social pour les cantines pour que cesse l'intolérable situation, à l'aube de l'an 2000, d'enfants exclus du repas de midi, réouverture de 1 262 classes primaires et maternelles, la logique purement comptable ayant été refusée, cette logique qui conduisait, par des critères systématisés de suppressions de classes, à introduire des risques graves de désertification ou de déscolarisation.

De même, le réemploi de près de 27 000 maîtres auxiliaires a été perçu par les enseignants et les parents d'élèves comme un signe positif en rupture avec les pratiques désastreuses des années précédentes.

Une dynamique a ainsi été créée, qui s'affirme dans le budget qui nous est proposé pour 1998.

Je n'ai pas l'intention d'insister outre mesure sur le passé. Toutefois, il est intéressant, pour comprendre la réalité des changements proposés, de rappeler à quel point le budget pour 1997 voté par l'actuelle opposition avait été de l'avis quasi unanime un des plus mauvais budgets de l'éducation nationale votés par le Parlement ces dernières années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Ce budget reprenait, en les aggravant, tous les reculs des années précédentes : restrictions budgétaires, suppression de près de 5 000 postes d'enseignants, relégation du « nouveau contrat pour l'école » dans le rayon des catalogues de pieuses intentions, diminution d'un tiers de l'allocation de rentrées scolaire. Voilà quelques exemples significatifs d'une politique scolaire vivement dénoncée par notre groupe l'an dernier, notamment par notre ami Jean Glavany, et encore plus directement condamnée par les électeurs le 1^{er} juin dernier. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Le changement de cap, aujourd'hui, est évident.

Les crédits pour l'enseignement scolaire progressent de 3,1 %, c'est-à-dire de 8,6 milliards de francs, et consacrent le retour de la priorité à l'éducation dans le budget de la nation.

C'est surtout un coup d'arrêt donné à la suppression des postes d'enseignants, la décroissance démographique n'ayant pas cette fois-ci été utilisée comme un alibi de commodité pour réduire le nombre de personnels.

C'est en fait quelques milliers de postes supplémentaires qui seront mis à la disposition de nos établissements scolaires à la prochaine rentrée. C'est un effort important qui ne doit pas vous dispenser, madame, monsieur les ministres, d'inscrire votre politique de recrutement dans une perspective pluriannuelle, conformément à

la loi, à travers une programmation pluriannuelle des recrutements prenant en compte les besoins de chaque académie et de chaque discipline pour éviter le recours, cette année encore nécessaire, à des personnels contractuels et pour éviter le maintien d'un contingent trop élevé de professeurs dits « en surnombre » sur lequel nous souhaiterions avoir quelques précisions. De même, un effort considérable de transformation des heures supplémentaires en postes définitifs a d'ores et déjà été réalisé à hauteur de 90 000 heures. Nous souhaiterions que l'on aille encore plus loin dans cette logique de transformation d'heures supplémentaires en postes.

Autre changement majeur relevé avec insistance par nos excellents rapporteurs : la création, pour les personnels non enseignants notamment, de 620 postes ATOS – 200 postes avaient été supprimés l'an dernier –, de 600 postes d'infirmier et d'infirmière et d'assistante sociale, de 100 postes de CPE ou l'équivalent horaire de 200 postes de médecin. Il faut remonter à 1992-1993 pour retrouver un tel niveau de création d'emplois de personnels non enseignants. Effort important, expression d'une volonté qui devra être confortée dans les prochains budgets.

Comment ne pas souligner, dans le même ordre d'idée, la détermination rapide, franche et – permettez-moi au détour ce facile jeu de mots – allègre, avec laquelle se concrétisent pour l'éducation les engagements de créations d'emplois-jeunes ? En effet, l'éducation nationale devrait accueillir 75 000 jeunes en 1998. Certains ont pu douter – on l'a vu tout à l'heure – de la pertinence des missions qui seraient proposées à ces jeunes, enthousiastes et volontaires. Ils ont tort. Les aides-éducateurs répondent à des exigences sociales, à l'exigence d'un enseignement plus soucieux de la prise en compte diversifiée des difficultés et des aptitudes de l'élève : renforcement de l'équipe éducative ; approfondissement de la démarche de projet d'établissement ; concrétisation des volontés locales d'aménagement du temps scolaire ; ouverture des pistes innovantes pour ouvrir l'école sur l'extérieur ; approfondissement des savoir-faire fondamentaux et de la lecture ; familiarisation avec les nouvelles technologies ; essor des initiatives de dialogue et de médiation pour faire reculer les conflits et la violence dans les secteurs difficiles. Ce sont autant de pistes que les emplois-jeunes permettront d'explorer et de développer.

Le dispositif, parce qu'il est innovant et tranche donc résolument avec tout ce qui a été entrepris jusqu'à présent, est sans doute à parfaire. Je pense en particulier à la clarification nécessaire des rapports avec les initiatives qui avaient été prises en ce domaine par les collectivités locales, ou encore à l'exclusion des lycées du dispositif, que je considère comme injustifié au regard des besoins des lycéens, et plus particulièrement ceux des lycées professionnels.

Je tiens aussi à souligner l'importance qu'il y a lieu d'attacher à la formation de ces jeunes qui rempliront des missions primordiales et contribueront à donner de nouvelles impulsions aux politiques éducatives.

Au terme de cette première approche générale et très rapide, je voudrais à présent tracer les contours de ce qui nous paraît être les principales orientations nouvelles et positives de ce budget.

Première orientation : le budget pour 1998 cherche à donner les clés qui ouvrent la porte des connaissances et la porte des chances pour chacun de réussir pleinement sa vie professionnelle comme sa vie personnelle. Ainsi, la priorité à l'acquisition des bases fondamentales est affirmée, avec, pour grand objectif, la maîtrise par tous de la

lecture. Doit être soulignée à ce propos la mise en place d'un crédit de 20 millions de francs pour l'équipement des bibliothèques des écoles.

Priorité est donnée aussi à la préparation de l'avenir. Les moyens d'accès à l'information et à l'échange des savoirs sont en mutation accélérée et incessante.

La menace est grande de voir naître, à côté de l'illettrisme traditionnel, un analphabétisme technologique, dont seraient victimes au premier chef les enfants des territoires les plus isolés ou les plus fragiles, des familles les plus modestes. Dans ce domaine, l'enseignement public doit se porter garant d'un égal accès à ces instruments nouveaux du faire et du savoir. L'effort en faveur de l'introduction des nouvelles technologies, considérées comme un nouvel outil pédagogique et non comme une nouvelle discipline d'enseignement, l'ouverture de crédits, de l'ordre de 70 millions de francs, pour faciliter l'accès au réseau Internet des établissements doivent être salués.

Seconde orientation : la solidarité. Elle constitue le fil conducteur de ce budget.

La solidarité passe tout d'abord par la relance des zones d'éducation prioritaires : donner plus là où la tâche est plus difficile, là où la contrainte sociale est la plus forte, l'ambition correctrice des ZEP réfute la logique des territoires d'exclusion. Les ZEP, avec un abondement des crédits de l'ordre de 18 millions de francs, soit une progression de 26,7 % alors qu'ils avaient régulièrement baissé depuis 1993 – M. Goasguen semble l'avoir oublié –, retrouvent enfin le rôle qu'elles n'auraient jamais dû perdre : d'être pour les territoires en difficulté les fers de lance d'une action en profondeur et un indispensable préalable à toute rénovation sociale ou économique. La remise à plat du dispositif, qui doit être sans doute resserré, et son indispensable évaluation permettront de relancer la dynamique de ces politiques.

La solidarité, c'est aussi pallier au plus vite et au plus près les difficultés qui naissent, très souvent, de la détresse et de l'exclusion sociale.

Ces difficultés apparaissent très tôt. Leur détection rapide, la mise en place des réponses appropriées sont autant de facteurs qui permettent de replacer les élèves concernés sur la voie de la réussite. Nous mesurons à cet égard l'importance que revêt l'action des personnels qui interviennent dans le cadre des réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté et notamment les enseignants spécialisés, les rééducateurs, ou les psychologues scolaires. A ce propos, je rappelle que ces derniers sont dans l'attente de la mise en place d'un véritable statut et d'un corps spécialisé conformément au relevé de conclusions signé en 1993 entre votre ministère et les organisations syndicales. Nous souhaiterions que dans le cadre de ce débat budgétaire une réponse nous soit adressée sur ce point.

Sur le plan d'une solidarité active avec les élèves rencontrant le plus de difficulté, nous ne pouvons que nous réjouir de la volonté affirmée de favoriser la scolarisation des enfants de deux ans, notamment dans les zones sensibles, ou encore de l'accent mis sur le soutien scolaire individualisé.

La solidarité se lit aussi dans le refus d'accepter que la violence se banalise, car la violence renforce les inégalités. Après deux plans précédents qui privilégiaient le saupoudrage et l'effet d'annonce, cher à M. Bayrou, mais sans portée et sans grands effets réels, un effort à la fois exceptionnel et pragmatique est annoncé : exceptionnel, car destiné à 700 000 élèves et appuyé sur une réalité de créations de postes ; pragmatique car coordonné avec les initiatives des collectivités, de la police, de la justice,

concentré sur les situations les plus dramatiques et les plus urgentes, accordant une place privilégiée à l'éducation civique et sachant allier prévention et sanction.

La solidarité se lit également dans les efforts en faveur de la santé scolaire, convergence des objectifs de justice sociale et de promotion des efforts en matière de prévention. L'effort est, là aussi, de taille même si nous aurions préféré l'ouverture de 200 postes de médecin à la mise en place des 42 millions de crédits de vacations.

La solidarité se lit dans la création de 300 postes d'infirmier et infirmière et 300 postes d'assistante sociale. Ils occupent souvent des « postes avancés » face à la progression des signes de mal-vivre et de difficultés matérielles que connaissent nombre d'établissements.

La solidarité, c'est aussi la confirmation du fonds social des cantines, abondé à hauteur de 250 millions de francs pour l'année 1998. A ce propos, nous demandons que soit étudié le retour de la gestion des bourses au niveau des établissements scolaires.

La solidarité enfin, se lit dans le refus d'accepter au collège la marginalisation des plus faibles que représenterait la généralisation d'un système de filières ou même de classes à niveau.

Troisième orientation : le budget marque la volonté de replacer l'école au cœur des réalités.

L'école peut, moins que jamais, travailler en vase clos alors qu'à ses portes existent des formes multiples d'accès à l'information et au savoir, alors qu'on sait bien qu'une école coupée de l'économie et des entreprises ne prépare pas les jeunes à accéder au marché de l'emploi et à affronter les irréversibles mutations du travail.

Il me paraît nécessaire à cet égard d'insister sur le soutien aux projets d'établissement, sur les stages en entreprises, auxquels sont affectés 7 millions de francs, sur les actions éducatives et innovantes permettant une meilleure ouverture sur l'environnement de l'école et sur le rôle d'agents de mise en relation que sont appelés à jouer les emplois-jeunes.

Par ailleurs, les parents d'élèves, en attente d'un véritable statut, sont encouragés à devenir, à côté des élus locaux, des partenaires engagés, sollicités, consultés. Nous nous réjouissons qu'on aille, pour les décisions concernant la carte scolaire, vers une plus grande concertation entre les partenaires qui font vivre l'école et qui sont responsables à divers titres de l'éducation des enfants et du bon fonctionnement du système éducatif et ce sans remettre en cause le rôle des comités techniques ou des commissions départementales.

Enfin, quatrième orientation : on ne peut bâtir l'école de la qualité sur le découragement, sur les incertitudes professionnelles de ceux qui y enseignent ou y apportent la contribution de leur travail.

C'est avec ces personnels, dont je tiens à rappeler ici le dévouement et le sens des responsabilités, c'est à travers un dialogue constant et approfondi avec leurs organisations syndicales représentatives que nous construisons, au quotidien, cette école ouverte et moderne dont notre société a besoin.

M. Alain Barrau. Très bien !

M. Jean-Pierre Baeumler. Il est donc nécessaire d'être à l'écoute de leurs légitimes revendications.

M. Pierre Lequiller. Et Allègre le fait ?

M. Jean-Pierre Baeumler. A cet égard, je me réjouis que l'application des divers plans de revalorisation établis par MM. Jospin, Lang et Durafour trouve place dans ce budget.

Ces efforts sont importants, mais beaucoup reste à faire.

Le processus d'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs d'école reste trop lent.

L'amélioration des systèmes de décharge s'impose pour les directeurs d'école qui doivent faire face à des charges de plus en plus lourdes.

De même, il est nécessaire de conforter les personnels de direction du second degré dans leur mission.

M. le président. Monsieur Baeumler, il vous faut conclure.

M. Jean-Pierre Baeumler. J'en viens à ma conclusion.

Le projet de budget pour 1998 traduit une volonté forte de redressement.

M. Jean-Pierre Kucheida. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Baeumler. La priorité budgétaire pour l'éducation est retrouvée.

Les quatre années précédentes d'immobilisme et d'engagements non tenus...

M. Jean-Pierre Kucheida. Exactement !

M. René André. C'est inadmissible !

M. Jean-Pierre Baeumler. ... s'effacent devant la détermination à aller de l'avant, à favoriser l'accès pour tous à l'éducation.

Votre budget, madame, monsieur les ministres, s'inscrit dans une dynamique de changement, de profondes et nécessaires réformes, dans une dynamique qui consacre le retour à la volonté politique plaçant l'enfant au cœur du système éducatif comme le demandait la loi d'orientation de 1989.

Il incite les Français et plus particulièrement la jeunesse à retrouver l'espoir, un espoir stimulant. Oui, l'espoir que la primauté froide des équilibres budgétaires et de la sèche économie puisse céder le pas, dans le cadre d'un budget cependant maîtrisé, devant l'exigence d'une égale qualité de vie, d'une égalité des chances pour chaque citoyen.

Parce que négliger l'éducation, c'est négliger la jeunesse de notre pays et un pays sans une jeunesse qui espère n'a pas d'avenir, c'est afin de lui donner les meilleurs atouts pour faire face aux exigences du futur, que le groupe socialiste votera ce budget avec confiance et enthousiasme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Pour le groupe UDF, la parole est à M. Pierre Lequiller, pour cinq minutes.

M. Pierre Lequiller. Vous avez fait, monsieur le ministre, une entrée en scène fracassante. Il faut « dégraisser le mammouth » (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) – formule à l'élégance douteuse qui, visiblement, gêne certains députés à gauche – aviez-vous annoncé aux Français. Tout un programme par lequel on pouvait imaginer que le Gouvernement allait lancer une réforme qualitative d'assouplissement et de décentralisation du système éducatif.

Chacun sait – et vous aussi qui êtes l'auteur d'un ouvrage intitulé *Dieu face à la science* – que l'enfer est pavé de bonnes intentions. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Surtout à l'UDF !

M. Pierre Lequiller. Ce budget en est la preuve éclatante.

En un mot, vous faites le contraire de ce que vous dites. Dans les faits, vous engraissez le mammoth ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous n'avez pas changé. Vous n'avez rien appris. Vous continuez à privilégier le quantitatif. Vous vous glorifiez de l'augmentation, certes de 3,15 %, de votre budget, comme si elle constituait une fin en soi et vous n'opérez pas le redéploiement des dépenses pour les concentrer sur l'amélioration de la qualité.

M. Jean-Pierre Kucheida. Vous ne manquez pas de culot !

M. Pierre Lequiller. Où est le dégraissage du mammoth, lorsque vous créez, à terme, 40 000 emplois-jeunes – les 20 % de leur rémunération qui vous incombent ne sont d'ailleurs toujours pas financés – ...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Mais si !

M. Jean-Pierre Kucheida. C'est une loi que beaucoup d'entre vous ont votée !

M. Pierre Lequiller. ... ces emplois-jeunes au statut ambigu dont les tâches, malgré vos affirmations, sont mal définies par rapport à celles du personnel enseignant et administratif, ce qui suscite sur le terrain de fortes réactions d'inquiétude.

Où est-il, le dégraissage, lorsque vous réemployez plus de 25 000 maîtres auxiliaires ?

M. Jean-Pierre Kucheida. Que vous alliez mettre à la porte !

M. Alain Gouriou. Ils étaient au chômage !

M. Pierre Lequiller. C'est le principal reproche que je ferai à votre budget : il fait du chiffre, pas suffisamment de qualité. Les vraies questions que se posent les parents, les vraies questions modernes, les voici : l'école forme-t-elle bien leurs enfants, les prépare-t-elle bien à leur entrée dans la vie active ? Est-il acceptable que 15 à 20 % des élèves ne sachent pas lire ni écrire à l'entrée en sixième ? Voilà les enjeux sur lesquels ils vous attendent. François Bayrou avait raison quand il concentrait ses efforts sur la classe, sur la qualité de l'environnement éducatif, bref, sur l'enfant.

Mme Martine David. Il n'a rien fait !

M. Pierre Lequiller. Certes, il le faisait avec moins de tapage, moins de provocations...

M. Jean-Pierre Kucheida. Quelle rigolade !

M. Pierre Lequiller. ... mais plus de concertation et de résultats concrets.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Et la loi Falloux, le tapage sur la loi Falloux ?

M. Pierre Lequiller. Voilà, monsieur le ministre, ce que j'aurais aimé voir traduit dans vos orientations pour 1998 et les années à venir.

M. Jean-Pierre Kucheida. On doit réparer vos dégâts !

M. Pierre Lequiller. Premièrement, les experts s'accordent à prévoir une baisse de 400 000 élèves à l'horizon 2004. A cette nouvelle donne, vous répondez en augmentant le nombre des enseignants ! Fort de ce constat démographique, n'était-il pas temps au contraire, plus

efficace, plus courageux, d'accentuer nos efforts sur la qualité de l'enseignement, sur une meilleure affectation des ressources ?

Deuxièmement, l'illettrisme frappe entre 15 et 20 % des élèves entrant en sixième. Quelles propositions concrètes esquissez-vous pour combattre ce fléau ? La connexion des collèges à Internet constitue, en soi, un progrès, du reste non financé dans votre budget,...

M. Jean-Pierre Baeumler. Si ! 70 millions !

M. Pierre Lequiller. ... mais avant de surfer sur le Web, il est nécessaire de savoir lire, écrire, compter. Revenons et concentrons-nous sur les fondamentaux avant de céder aux effets de mode !

Troisièmement, parlons de la formation, de l'évaluation des établissements et des enseignants. Alors que Tony Blair...

M. Yves Durand, rapporteur pour avis. Il n'est pas à l'UDF !

M. Pierre Lequiller. ... lance un programme ambitieux, moderne, d'évaluation des établissements et des professeurs, assorti, dans certains cas, de possibilités de sanctions, nous continuons de noter les professeurs à l'ancienneté. Où en est la réforme tant annoncée de ce mode de notation archaïque, tout le monde en convient ? Qu'en est-il des efforts indispensables de formation continue des enseignants ? Je n'en décèle aucune trace concrète dans ce budget.

Quatrièmement, notre système éducatif – et les parents en sont très inquiets – souffre d'un grave problème d'orientation. Quelles solutions concrètes proposez-vous pour moderniser l'orientation des élèves ?

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Et vous ?

M. Pierre Lequiller. Comment comptez-vous ouvrir nos établissements sur le monde de l'entreprise, c'est-à-dire confronter le plus tôt possible nos enfants au monde de l'emploi et au choix de carrière ? Voilà les questions que se posent et les parents et les enfants. Et vous n'y répondez pas sur le fond. Par contre – et je reprends l'exacte formule de M. Hermier –, vos déclarations tous azimuts, souvent provocantes et brutales, le plus souvent sans suites concrètes, ont jeté un trouble profond dans le monde de l'éducation, jusqu'à l'exaspération. Leurs conséquences, c'est que le monde éducatif ne sait plus quelles sont les priorités, quelles sont les urgences. L'avenir de notre système éducatif mérite plus de pondération, plus de densité, plus de concertation et moins d'effets de manches théâtraux.

Nous voterons donc contre ce budget parce que nous ne sommes d'accord ni sur le fond ni sur la méthode brouillonne, provoquante, parfois méprisante que vous adoptez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à Mme Martine David, pour cinq minutes.

Mme Martine David. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le ministre, mes chers collègues, sur la base de nos engagements électoraux, le Gouvernement a fait de l'éducation une priorité absolue.

Dans ce cadre, vous avez déjà, monsieur le ministre, été amené à indiquer toute l'importance que vous attachez à la formation technique. Cependant, force est de constater que le projet de budget de l'éducation reste assez discret dans ce domaine.

Certes, j'ai bien conscience que les mesures adoptées, à juste titre, en faveur des réouvertures de classes, des ZEP, etc., ont fait passer d'autres besoins au second plan et qu'un seul budget, dont vous n'avez d'ailleurs pas eu la maîtrise totale, ne pouvait répondre aux nécessités de l'ensemble du système éducatif.

Néanmoins, compte tenu des années perdues et des impératifs actuels, j'ai tenu à saisir l'opportunité du débat budgétaire pour insister sur l'importance de l'enseignement technique court.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Voilà une députée qui sait de quoi elle parle !

Mme Martine David. D'une part, les professeurs déplorent une grande méconnaissance et, par voie de conséquence, une désaffection des jeunes ainsi que de leurs parents, pour les lycées professionnels et les formations proposées. La volonté des différents partenaires éducatifs, au niveau des enseignants eux-mêmes comme au niveau des collèges, pour inverser cette courbe, n'est pas affirmée ; aussi cette filière n'apparaît-elle pas comme une alternative crédible et de qualité.

Ne faudrait-il pas, à ce sujet, s'interroger objectivement sur l'efficacité de la suppression de l'orientation en fin de cinquième et sur ses conséquences négatives qui en résultent pour certains élèves ?

D'autre part, on déplore une dégradation de la qualité des diplômes, de plus en plus généralistes et de moins en moins qualifiants. Faute de moyens, certains enseignements ne peuvent être dispensés de façon satisfaisante.

Mais surtout, la part prépondérante et croissante prise par le stage dans l'examen final pose un véritable problème. Bien souvent, les entreprises recourent aux stagiaires comme à une main d'œuvre gratuite affectée à des fonctions de production, négligeant la contrepartie en termes de formation et d'apprentissage d'un métier à laquelle elles sont censées être tenues. Il s'agit là d'une véritable dérive vers l'instauration de « diplômes maison », ce qui ne correspond en rien à la finalité de l'enseignement technique.

Il n'est pas davantage acceptable de constater, l'arme au pied, l'insuffisance criante des moyens financiers et en matériels à laquelle sont confrontés les lycées professionnels, quand on connaît le niveau de vie d'établissements privés concurrents vers lesquels afflue la taxe d'apprentissage.

J'ajoute qu'il faut aussi mesurer lucidement l'obsolescence de certaines formations, le développement de certaines autres filières et leurs capacités d'avenir afin d'être à même de prendre les mesures qui permettront à l'enseignement professionnel d'être en adéquation avec la vie économique de notre pays, donc de renforcer sa crédibilité et son attractivité.

Toutes ces questions, et bien d'autres qui sont liées, tels l'apprentissage, les moyens de l'alternance, etc., traduisent les préoccupations sérieuses qu'expriment les enseignants à l'égard de la place que le Gouvernement entend accorder à l'enseignement technique court. Elles se veulent aussi le témoignage d'élus qui, comme moi, sont convaincus qu'au lieu d'ignorer, voire de laisser discrediter cette filière de formation, comme cela a été trop souvent le cas, on peut en faire un outil incomparable de formation et d'insertion professionnelles au service de nombreux jeunes élèves, et donc un instrument supplémentaire de lutte contre le chômage et les inégalités sociales.

Au-delà du budget 1998 et après ce panorama rapide, forcément incomplet, mais révélateur d'une véritable malaise, je souhaite, monsieur le ministre, que vous nous informiez de vos objectifs et de vos ambitions pour l'enseignement professionnel. Tiendra-t-il toute sa place dans le grand chantier de réflexion et de concertation consacré aux lycées que vous entendez ouvrir ? Je l'espère vivement, afin qu'il soit enfin reconnu comme une vraie chance de formation professionnelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Très bien !

Mme Martine David. Monsieur le président, j'aurai ainsi respecté mon temps de parole.

M. le président. En effet, madame David, et je me dois de vous présenter mes félicitations les plus chaleureuses pour ce respect scrupuleux de votre temps de parole !

La parole est à Mme Christiane Taubira-Delannon, pour cinq minutes, afin de nous donner un dernier exemple dans ce sens. (*Sourires.*)

Mme Christiane Taubira-Delannon. Monsieur le président, vos allusions et votre sourire entendu m'incitent à protester contre cette présomption de culpabilité. (*Sourires.*)

M. le président. Pas du tout, ma chère collègue. Permettez-moi seulement de vous dire que, connaissant votre talent, je m'attends à tout ! (*Sourires.*)

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Au meilleur !

M. le président. Vous avez la parole, madame Taubira-Delannon.

Mme Christiane Taubira-Delannon. Merci, monsieur le président !

Monsieur le ministre, madame le ministre délégué, chers collègues, je suis, je vous l'avoue, dans un état un peu fébrile, et cela n'est pas dû qu'au manque de sommeil, à l'idée de participer à ce débat. J'ai l'impression en effet que nous sommes en train de sortir d'une tradition d'autorité professionnelle admise dans un domaine réputé inviolable, même s'il est vrai que la fréquence des réformes, entrées la plupart du temps en vigueur sans avoir eu leur temps de latence nécessaire, la masse de circulaires plus ou moins opérationnelles – sur le travail à la maison, les rythmes scolaires, l'anglais dans le primaire ou encore l'ouverture sur l'environnement – auront probablement contribué à désacraliser, sinon à décrédibiliser les autorités publiques en tant qu'autorités primordiales dans le choix de société, c'est-à-dire dans le contenu de l'éducation qui y conduit. Voilà pourquoi je ressens un plaisir voluptueux à participer à cet acte subversif (*Sourires*) de reprise de l'initiative, de réappropriation de la responsabilité d'agir sur un instrument fondamental d'indépendance d'esprit et de progrès social.

Et j'y suis d'autant plus incitée que votre budget est de ce point de vue assez commode, avec des objectifs clairs et des moyens quantifiés.

Vous avez décidé de lutter contre l'exclusion sociale ; vous mettez en place les moyens d'avancer vers plus de justice sociale, en aidant les plus modestes à s'armer face aux inégalités. Vous choisissez de prévenir la violence ; vous y consacrez les moyens humains et logistiques. Vous initiez enfin une expérience de coopération interministérielle, donc administrative, sans précédent.

Cela étant, ne nous le cachons pas, la violence à l'école est le résultat d'une violence dans la société. En amont, c'est surtout l'expression et l'exacerbation d'une violence dans la famille et dans la cité, mais aussi une réaction à la violence de l'école même, liée à ses insuffisances, ses contraintes, parfois aussi sa surdité.

Vous décidez de promouvoir la qualité de l'enseignement ; aussi refusez-vous l'arithmétique d'apothicaire qui consisterait à faire suivre la baisse des effectifs par des baisses de moyens en personnels enseignants, sociaux, techniques. Notons simplement que la réalité a le goût de l'exception : ainsi, en Guyane, les hausses d'effectifs restent malheureusement constantes.

Vous choisissez de promouvoir les nouvelles technologies ; vous y mettez également les moyens, sans pour autant sacrifier les autres supports d'éducation. Sur ce point aussi, je rappellerai que la Guyane est un territoire privilégié pour démontrer que les plus grandes vertus de l'accumulation des savoirs techniques et scientifiques résident dans leur grande diffusion, dans le partage de masse, dans leurs applications.

Tout cela n'est certes pas suffisant ; le travail ne sera – heureusement – jamais achevé et il faudra bien procéder à quelques ajustements ici ou là. La Guyane, par exemple, souffre d'une injustice qu'il faudra réparer : notre sous-encadrement administratif est de 60 % en deçà de la moyenne nationale.

Mais l'intérêt de ce budget reste que l'on peut passer très rapidement sur les questions de moyens, les questions quantitatives, pour s'interroger sur l'essentiel, c'est-à-dire le contenu, la finalité et la mission même de l'éducation. Si, comme le dit le rapport Fauroux, « l'école est le lieu de production et de reproduction de l'identité nationale », cela signifie qu'elle joue un rôle privilégié dans la construction immédiate et à terme de la cohésion sociale, pour peu que l'on se rappelle qu'elle se trouve en compétition, du reste inégale, avec d'autres vecteurs d'éducation et de comportement : télévision, magazines, cassettes vidéo. Il serait donc nécessaire de s'y intéresser également.

L'école tient sa supériorité du fait que ses valeurs fondatrices reposent sur la République : elle demeure à ce titre le lieu privilégié d'expression de la souveraineté. C'est peut-être la raison pour laquelle elle reste un des rares espaces où l'Union européenne ne se livre pas à des incursions intempestives avec ses directives, ses règlements et ses circulaires.

Cela ne doit pas pour autant nous empêcher d'examiner ses pesanteurs et de voir comment des principes généraux ont pu être pervertis.

A vouloir lutter contre les inégalités, on a souvent choisi l'uniformité ; de fait, on a lutté contre la diversité.

A vouloir trop enseigner, c'est-à-dire transmettre des savoirs devenus, à travers le temps, figés et obsolètes, on a insuffisamment éduqué, c'est-à-dire moins bien transmis des valeurs, des règles, des repères de comportement.

A vouloir construire l'indispensable élite, on a pratiqué « l'entonnoir » en abandonnant sur les grandes routes, mais aussi sur les chemins de traverse, de nombreux talents.

L'avenir, c'est donc l'enjeu de la diversité. De la diversité régionale, au sein de l'hexagone, mais aussi au-delà. Le rapport confié à Mme Pery doit être à cet égard – je l'espère du moins – un instrument de travail et de réforme.

J'indique à ce propos à Mme Bello que Mme Pery, avec laquelle j'ai discuté de la question des créoles, a fait montre d'une très grande ouverture. Connaissant sa capa-

cité d'écoute et sa rigueur, je compte beaucoup sur son rapport en tant qu'instrument de travail et de réforme. Il nous appartiendra de faire connaître la valeur de nos créoles ; l'outre-mer sera sans doute un espace de vérité...

M. Jean-Pierre Baeumler. Et l'Alsace !

M. André Schneider. Oui, l'Alsace !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Et les Basques !

Mme Christiane Taubira-Delannon. Et la Bretagne et la Corse aussi !

M. René André. Voilà de bons Français !

Mme Christiane Taubira-Delannon. Sans doute !

... pour la prise en compte de nos particularismes.

Mais la diversité concerne aussi les élèves, la personne. Il nous appartiendra de faire comprendre à chaque enfant qu'il doit lui-même explorer ses talents, trouver ses propres ressources, afin de devenir non pas le meilleur de tous, mais le meilleur de ce qu'il peut devenir à partir de ce qu'il est.

Monsieur le ministre, madame le ministre, c'est seulement à partir de ce moment-là que nous saurons si, oui ou non, nous sommes en face de la « défaite de Platon ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Nous avons tellement plaisir à vous écouter, madame Taubira-Delannon, qu'il était difficile de vous interrompre.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je me contenterai de quelques mots d'introduction générale au budget de l'enseignement scolaire, dont ma collègue Ségolène Royal parlera plus en détail.

Lorsque nous sommes arrivés rue de Grenelle, nous avons trouvé l'éducation nationale en état de destruction. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Lequiller. Ça y est, c'est reparti !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Des valeurs républicaines non affirmées, la pédophilie non dénoncée...

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Oh !

M. Pierre Lequiller. C'est n'importe quoi !

Mme Martine David. C'est pourtant vrai !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... des cantines, mais parfois les enfants qui avaient faim, le bizutage non réprimé ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Et l'instruction civique supprimée !

M. René André. Ce n'est pas digne de vous !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Aucune gestion pluriannuelle des enseignants : aussi trouvait-on des enseignants sans classe et des classes sans enseignant. Un système de remplacement absurde : 80 000 personnels sans classe – ce n'est pas moi qui les ai fabriqués ! – et là-dessus, des heures supplémentaires pour un montant de 8 milliards !

Voilà ce que j'ai trouvé en arrivant à l'éducation nationale !

Mme Michèle Alliot-Marie. Qu'est-ce que nous avons trouvé en 1986 ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. La première des tâches, c'était de rétablir l'école républicaine qui n'existait plus vraiment. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Pour les leçons de tactique, je répondrai à M. Goasguen que, à l'époque dont il nous parlait, M. Bayrou avait déjà mis un million de personnes dans la rue – et il a recommencé quelque temps après avec le CIES !

Mme Michèle Alliot-Marie. Vous ne perdez rien pour attendre !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Et pour les effets d'annonce, il n'a qu'à regarder ce que représente le plan social étudiant pour lequel il n'y avait pas un sou quand nous sommes arrivés ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Mme Martine David. C'est vrai !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Par conséquent, les leçons, ça suffit !

Depuis que nous sommes arrivés, nous avons réouvert les classes qui avaient été supprimées. Et pas en utilisant la règle de trois, mais au vu des besoins et en menant un dialogue avec les responsables sur le terrain. Nous avons réembauché les maîtres auxiliaires : certains attendaient depuis plus de dix ans, d'autres – environ 10 000 – devaient être licenciés !

Quant aux emplois-jeunes, il y en a déjà 20 000 dans les écoles, monsieur Goasguen. Vous n'êtes pas bien informé !

M. Claude Goasguen. Je suis là pour m'informer !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Quant à l'administration centrale, nous sommes en train de la réformer. Il y avait seize directions ; il n'y en aura plus que onze. Il n'y avait pas une femme sur les seize directeurs, il y en aura six. Quant au plan violence, il est en place ! A chaque fois que nous annonçons quelque chose, nous le faisons !

Ainsi, les maîtres auxiliaires ont été repris sur le budget de l'éducation nationale, sur les heures complémentaires. Le décret fixant les modalités selon lesquelles ils pourront passer des concours est paru au *Journal officiel*. Et ils les passeront sur des bases professionnelles. Il n'est pas question de faire subir, comme on le faisait auparavant, des épreuves de type scolaire à des gens qui ne sont plus dans la scolarité depuis des années, parfois des dizaines d'années.

S'ils satisfont aux critères, ils seront intégrés en tant que fonctionnaires. Il n'est pas question de céder aux revendications de certains et d'en faire des fonctionnaires différents de ceux qui passent logiquement les concours.

Quant aux emplois jeunes, ils sont financés en 1997 sur le budget de l'emploi et de la solidarité et ils seront financés en 1998 sur les heures supplémentaires. Celles-ci, en effet, étaient calculées sur la base de quarante-deux

semaines au lieu de trente-six réellement effectuées. Par conséquent, nous revenons à une gestion de vérité, sans que cela concerne le nombre de classes.

Le plan pour les nouvelles technologies, que j'annoncerai dans quelques jours avec Ségolène Royal, sera étalé sur trois ans et financé essentiellement à partir de la vente des actions de France Télécom.

A propos des mises à disposition, il est vrai que j'ai fait un petit nettoyage. Fallait-il que je refuse cinq personnes pour l'institut Charles-de-Gaulle ? Fallait-il que je refuse à M. Messmer cinq personnes pour la Fondation Georges-Pompidou ? Eh bien non, et je les ai maintenues. Cela dit, les choses sont transparentes et je vous garantis qu'il n'y a aucune mise à disposition de faveur.

Depuis pratiquement sept à huit ans, cela concerne à peu près 1 % des postes de l'éducation nationale.

Quant au dialogue social, savez-vous que j'ai passé vingt-sept jours depuis que je suis ministre à recevoir les organisations syndicales, mais il est vrai que l'éducation nationale n'est plus cogérée.

M. Claude Goasguen. Ah !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. On voit d'ailleurs à quel point les habitudes de cogestion étaient intimes. Il suffit que je veuille simplifier une circulaire et la faire passer de soixante-dix à cinquante pages pour que les organisations, habituées à rentrer librement dans cette maison, fassent des tracts et des déclarations publiques dénués de tout fondement. La circulaire est diffusée aujourd'hui. Elle a simplement vingt pages en moins.

A chaque fois que nous devons prendre une décision qui concerne le personnel, il y a concertation. Les différentes tables rondes qui avaient été annoncées au mois de juillet se sont réunies près de cinquante fois. Par conséquent, pour le dialogue social, vous nous trouverez toujours là.

Nous avons ouvert un autre dialogue social, qui n'existait pas dans cette maison. Nous recevons régulièrement les confédérations syndicales de la même façon que nous recevons le patronat français. Pour nous, en effet, l'éducation n'est pas quelque chose de confiné au monde enseignant, c'est quelque chose qui appartient au pays. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*) Par conséquent, sur l'ensemble des grands problèmes, nous recevons M. Viannet, Mme Notat, M. Blondel, M. Vilbenoît, et nous recevons M. Gandois lorsqu'il représentait le patronat français, et nous continuerons.

Cette année effectivement, c'est un budget de remise en ordre, avec plusieurs objectifs : restaurer l'école républicaine, faire renaître un certain nombre de valeurs, permettre aux maîtres d'enseigner sans être menacés, aider l'enfant à retrouver sa place au centre du dispositif, rétablir l'égalité entre les départements. Paradoxalement, en effet, le système centralisé de l'éducation nationale, qui gère 400 000 personnes avec un ordinateur, a conduit à une extraordinaire inégalité entre les régions car il n'y avait aucune régulation. Il y a des inégalités absolument extraordinaires dans les promotions, dans les dotations, entre académies.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vrai !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Dans la nouvelle organisation, un service sera chargé d'appliquer la péréquation entre régions et de veiller à l'égalité républicaine à laquelle nous sommes attachés.

M. Yves Durand, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Autrement dit, c'est un budget de remise en ordre, mais c'est en même temps un budget qui se projette vers l'avenir. Au-delà des nouvelles technologies, nous lançons un colloque sur les lycées car le contenu de l'enseignement est l'une des premières priorités. On a empilé au cours du temps, on n'a pas structuré. Résultat : les enfants ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Jospin n'a pas été ministre de l'éducation ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. On fabrique des gens qui apprennent, on ne fabrique pas des citoyens. Notre rôle et mon but, c'est de faire sortir des lycées des citoyens, capables de comprendre la société dans laquelle ils vivent, de respecter les institutions, d'apprendre à vivre ensemble et de se préparer à affronter le XXI^e siècle.

Notre stratégie pour l'école, c'est de nous appuyer sur les traditions de l'école républicaine et de moderniser en allant vers les nouveaux savoirs, les nouvelles technologies.

Tradition et modernisme, vous nous trouverez tout le temps là, dans le dialogue social, avec les organisations syndicales enseignantes, et avec les organisations syndicales ouvrières, qui représentent le pays. Pour nous, en effet, et nous le croyons profondément, l'enfant est au centre de l'éducation, l'éducation est au centre de la politique nationale et concerne l'ensemble du pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire.

Mme Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Monsieur le président, mesdames, messieurs, permettez-moi de remercier tout d'abord les rapporteurs, Jacques Guyard, rapporteur spécial de la commission des finances, et Yves Durand, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Après vos interventions sur le budget de l'enseignement scolaire, messieurs les rapporteurs...

M. Jean-Pierre Baeumler. Excellents rapports !

Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire. ... il ne me reste plus rien à dire tant vous avez bien su restituer l'effort que fait aujourd'hui le Gouvernement. Un excellent budget avez-vous dit, monsieur Guyard, un budget de rupture, avez-vous souligné, monsieur Durand. Je reviendrai tout à l'heure avec plus de précisions sur l'ensemble de vos observations.

A la suite de ce que vient de dire Claude Allègre, qui a souligné la tâche immense que nous avons déjà accomplie pour traiter les problèmes d'urgence trouvés à l'arrivée dans ce ministère, je voudrais jeter un bref regard en arrière pour dire que l'enseignement scolaire en France a connu, depuis quinze ans, de substantielles avancées, tout simplement parce que c'est le premier investissement de la nation.

S'il fallait ne retenir qu'un seul chiffre, que vous connaissez d'ailleurs bien, je rappellerais qu'au début des années 80, 35 % seulement d'une génération arrivait au niveau du baccalauréat et que nous en sommes aujourd'hui à 70 %. C'est dire l'effort consenti par les Français pour tirer vers le haut notre pays grâce au système éducatif.

Cette réussite a été rendue possible grâce à d'importants efforts de toute la collectivité nationale, et notamment de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale qui ont permis cette formidable progression.

Toutefois, cet investissement considérable en moyens, en hommes et en femmes, reste inégalement partagé. Trop d'élèves quittent encore le système scolaire sans qualification : 60 000 par an. C'est beaucoup, c'est beaucoup trop.

La réussite scolaire, enfin, demeure trop largement déterminée par l'origine sociale des élèves. Aujourd'hui, l'école de l'égalité des chances, même si elle a progressé, n'est pas encore une réalité et nous devons continuer sans relâche à lui donner un contenu.

Nous pouvons le faire tout simplement parce que les Français aiment leur école et lui font confiance. En même temps, ils en attendent beaucoup. Ils fondent souvent tous leurs espoirs pour leurs enfants sur ce système scolaire. Les élus y voient l'instrument majeur de l'aménagement du territoire.

Bref, tout le monde se rassemble autour des établissements scolaires, ce qui ne veut pas dire que personne ne souhaite une évolution. Lorsque l'on regarde de près ce que chacun attend de l'école, c'est, sur un socle d'une grande confiance, un besoin fondamental d'évolution.

Pourtant, il faut également de la continuité. C'est la raison pour laquelle nos efforts s'inscrivent dans le cadre des principes et des objectifs de la loi d'orientation de 1989. Comme l'affirme en effet cette loi qu'avait fait voter Lionel Jospin, il s'agit de donner plus à ceux qui ont le moins, autrement dit de donner à chacun des chances égales de réussir. En replaçant l'élève au centre du système éducatif, il s'agissait de favoriser le développement autonome de la personnalité de chacun, de faciliter l'insertion sociale et professionnelle, de préparer dès le plus jeune âge l'exercice d'une citoyenneté responsable. Toutes ces valeurs restent vraies et elles sont le fondement de notre action et de ce budget.

Les objectifs de la loi d'orientation doivent donc être réaffirmés : tirer vers le haut toute une classe d'âge vers le baccalauréat, ne pas laisser les enfants sortir du système éducatif sans formation reconnue, favoriser la scolarité dès le plus jeune âge en développant l'accueil des enfants de moins de trois ans là où ils en ont le plus besoin.

Pour répondre à cette ambition, notre action est articulée autour de quatre axes prioritaires : l'amélioration de la qualité de l'enseignement et son efficacité ; la relance des zones d'éducation prioritaire – donner plus à ceux qui ont moins – ; la lutte contre l'exclusion sociale, la violence, et donc l'amélioration des conditions de vie à l'école ; enfin, la modernisation du système éducatif.

Je voudrais brièvement, sans avoir l'ambition d'être exhaustive, vous dire quels sont sur ces quatre points les différents axes d'action que nous mettons en chantier.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'enseignement, j'accorde tout d'abord à l'école maternelle un soin tout particulier. Ce n'est pas parce que l'on dit ici ou là que la France dispose en Europe de quelque chose d'exceptionnel, et c'est vrai, qu'il faudrait cesser de lui accorder de l'attention. Il faut aider cette école à évoluer, à s'améliorer, à augmenter le nombre d'enfants qu'elle accueille et surtout à faire en sorte que les enfants arrivent au CP avec de meilleures chances pour aborder l'apprentissage de la lecture et des langages. J'ai donc l'intention de lui assigner les fonctions fondamentales de l'apprentissage des langages et de la préparation, voire du commencement de l'apprentissage de la lecture.

L'école élémentaire obtient pour sa part des résultats au moins équivalents à ce qu'ils étaient il y a quelques dizaines d'années. Pourtant, l'élévation du niveau de recrutement des maîtres, la connaissance plus approfondie de l'enfant, les progrès accomplis dans le domaine pédagogique, l'amélioration constante des taux d'encadrement, l'effort réalisé aussi bien par l'Etat que par les collectivités locales pour financer les projets pédagogiques, le développement des nouvelles technologies, l'aménagement des rythmes scolaires, tout cela me laisse penser que les résultats de l'école primaire peuvent encore être améliorés.

L'organisation pédagogique dans les classes et les écoles, toujours en relation avec la loi d'orientation de 1989 qui place l'élève au centre du système éducatif, doit être regardée de près. Il faut voir en particulier de quelle façon le dispositif d'évaluation des élèves mis en place à l'entrée des classes de CE2 et en sixième doit être rendu plus efficace et mieux utilisé par les maîtres pour soutenir le cheminement de l'enfant.

En ce qui concerne l'aménagement des rythmes scolaires, les aides éducateurs vont apporter un souffle nouveau. Par ailleurs, la récupération par le ministère de l'éducation, en liaison avec le ministère de la jeunesse et des sports et celui de la culture, des priorités pédagogiques que l'on doit assigner à l'aménagement des rythmes de l'enfant permettra de donner une nouvelle impulsion et de clarifier l'objectif de ces actions dans le courant de l'année.

Enfin, améliorer l'efficacité de l'école, c'est évidemment porter une attention particulière aux enseignants, à leur travail, à leur pratique. Plusieurs d'entre vous ont évoqué la nécessité de redéfinir et de renforcer le rôle des directeurs d'école. C'est en effet un chantier que nous avons ouvert et auquel nous attachons beaucoup d'importance. Dans ce domaine, analyser l'adaptation des formations initiale et continue aux besoins spécifiques des enseignants des écoles maternelles et élémentaires nous semble tout à fait essentiel.

Evaluation des maîtres, gestion de leurs carrières, responsabilité de leurs supérieurs hiérarchiques, rôle de l'inspecteur de l'éducation nationale, rôle de l'inspecteur d'académie, toutes ces questions sont actuellement en cours d'examen et de concertation et nous aurons l'occasion de préciser avec sérieux et clarté les impulsions que nous entendons donner à l'école élémentaire pour que son efficacité soit à la hauteur des moyens qui lui sont consacrés.

Le collège est au cœur du dispositif scolaire puisque c'est là que s'achève l'étape de l'enseignement obligatoire. Nous avons également engagé une réflexion sur les inflexions à donner à la réforme des collèges.

Il ne faut pas brutaliser le système scolaire, les décisions doivent être prises avec doigté et sérieux, toujours dans l'intérêt des élèves. S'il est nécessaire d'adapter la réforme entamée par le précédent gouvernement, il faut bien réfléchir avant de le faire.

Le collège doit devenir le troisième cycle de l'enseignement obligatoire, avec beaucoup plus de clarté, et on doit savoir quel objectif la nation se fixe pour tous les enfants à l'âge de seize ans. Il doit recevoir tous les enfants et les accompagner jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, ne pas les laisser sortir sans qualification, sans identification, sans valorisation de ce qu'ils ont acquis.

Notre objectif est donc de donner à chaque élève, toujours dans la perspective de la loi d'orientation de 1989, sa place au sein d'un collège unifié, ce qui ne veut pas dire uniforme. Il s'agit de revenir au collège pour tous, mais pas de le bouleverser, car il a besoin de continuité.

Certains éléments introduits récemment sont d'ailleurs positifs, il faut le reconnaître, comme les études dirigées en sixième et en cinquième, une certaine souplesse dans les horaires d'enseignement, facilitant l'adaptation à la diversité des élèves, mais on observe une augmentation inquiétante des redoublements en classe de sixième et il faut s'interroger sur leurs causes.

On observe aussi, parallèlement, la tentation de recréer des filières ou des classes par niveau qui anticipent trop précocement l'échec scolaire d'un enfant. S'il faut accorder un soutien spécifique en sixième à certains élèves qui ont des difficultés pour s'adapter au cadre nouveau qu'est pour eux le collège, ce soutien ne doit prendre qu'exceptionnellement la forme d'une classe de consolidation. Il ne faut pas laisser s'accumuler les retards et il n'est pas juste de penser que tout est joué dès l'âge de la sixième ou de la cinquième.

Par conséquent, nous réfléchissons à la façon dont nous devons donner des inflexions nouvelles, avec l'objectif du collège pour tous, de la prise en compte de la différence entre les élèves, mais sans basculer de la recherche de l'uniformité vers trop d'hétérogénéité dans ce qui est donné aux enfants.

Enfin, le collège étant le lieu de la consolidation des acquis du primaire, il faut absolument travailler sur l'assouplissement de la transition entre le CM 2 et la sixième, qui est beaucoup trop brutale. Les enfants que l'on connaît par leur prénom en CM 2 se retrouvent au collège anonymes face à huit professeurs. Cette transition, beaucoup trop lourde et brutale, explique parfois l'échec scolaire et il est clair que le collège devra prendre en compte cette difficulté dans un avenir proche.

Enfin, s'agissant de l'orientation, et sans remettre en cause les principes de l'éducation à l'orientation dès la classe de cinquième, il est clair qu'il faut améliorer les modalités de l'information sur les métiers et les formations et sur le processus d'orientation. Là aussi, subsistent trop d'inégalités devant l'information entre les parents.

Cela passe par une meilleure association des parents et des élèves au cheminement de l'enfant, à l'élaboration de critères d'orientation sur la base de compétences différentes de la simple réussite dans telle ou telle matière, de la valorisation des capacités de l'enfant, de la formation des enseignants à leur rôle dans l'éducation, à l'orientation.

Telles sont les quelques pistes, qui, bien évidemment, ne sont pas exhaustives, sur lesquelles s'appuie notre actuelle réflexion concernant les collèges.

En ce qui concerne le lycée, Claude Allègre vient d'exprimer à l'instant notre façon d'agir. Ce travail portera sur de nombreux sujets : l'équilibre entre les différentes disciplines, le contenu des programmes, la place des options dans l'actuel baccalauréat.

Le lycée constitue en effet, comme l'a dit Claude Allègre, une passerelle entre l'enseignement obligatoire, qui se termine avec le collège, et l'enseignement supérieur. Il est évident que cette articulation manque aujourd'hui d'efficacité. L'importance du taux d'échec dans le premier cycle de l'enseignement supérieur est la traduction des insuffisances patentes du processus d'orientation.

Par ailleurs – et je me tourne vers Mme Martine David – l'enseignement technologique et professionnel n'est pas oublié. Je rappellerai, parce qu'on l'ignore trop souvent, qu'il accueille plus d'élèves que l'enseignement secondaire général. Bien évidemment, ce travail qui est entamé sur les lycées englobe totalement l'enseignement technologique et professionnel...

Mme Martine David. Très bien !

Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire. ... pour la simple raison, je le répète, qu'y sont scolarisés plus d'élèves que dans l'enseignement secondaire général. Et il est vrai qu'un effort particulier doit être consenti dans ce domaine.

L'enseignement technique, qui offre les meilleures perspectives d'insertion des jeunes, contribue déjà à ce que les jeunes recherchent. D'ailleurs, l'augmentation des bacs professionnels le prouve.

D'une certaine façon, cette augmentation montre que les jeunes sont en avance sur le système scolaire et sur l'image sociale que renvoient certaines filières, puisque eux-mêmes font le choix, non par l'échec, mais par la réussite, des bacs professionnels et technologiques.

En second lieu, je dirai quelques mots de la relance des zones d'éducation prioritaire. Tous les parlementaires ont reçu le rapport des deux inspections générales concernant les zones d'éducation prioritaires. Dans ce domaine aussi, nous lançons un vaste chantier qui s'appuiera sur une consultation nationale pour remobiliser les acteurs, mais qui se fera au plus proche du terrain, dans chaque académie – puisqu'il y aura des forums dans chaque académie.

L'objectif est que chaque zone d'éducation prioritaire définisse un contrat de réussite. Il importe aussi de revoir la carte des zones d'éducation prioritaires en l'assouplissant et en l'enrichissant par des réseaux d'éducation prioritaires. Enfin, il faut associer davantage les partenaires des zones d'éducation prioritaires, les enseignants – qui doivent engager une réflexion sur la fonction de chef d'établissement –, les familles et les parents d'élèves, qui doivent devenir des partenaires à part entière dans les zones d'éducation prioritaires, et enfin les collectivités locales, avec lesquelles une discussion est engagée.

Troisième chantier : la lutte contre l'exclusion sociale et la violence. Le plan contre la violence à l'école a été mis en place. Nous y reviendrons au cours des questions. Il a été élaboré en concertation avec un certain nombre d'autres ministères. Il comprend neuf sites expérimentaux et couvre 690 000 élèves. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne se passe rien dans les autres établissements scolaires. C'est évident !

Il faut enseigner – le Premier ministre l'a dit – non seulement l'instruction civique, mais aussi la morale civiques, et cela de façon concrète, pour que les jeunes et les préadolescents retrouvent des points de repère, à la recherche desquels, d'ailleurs, ils sont.

Dans ce chapitre sur la lutte contre l'exclusion sociale et la violence, il faut évoquer la mise en place du fonds social pour les cantines, la création des emplois non enseignants – infirmières et assistantes sociales –, le travail qui est entamé sur le suivi sanitaire des élèves, sur toute la médecine scolaire.

Là aussi, ce chantier est ouvert. Ce que nous voulons, c'est généraliser l'éducation à la santé, à la responsabilité, dès l'école primaire, voire maternelle, développer la médecine de prévention, articuler la médecine scolaire avec la médecine de quartier.

Enfin, sur le dernier thème concernant la modernisation du système éducatif, a été évoquée la modernisation de la pédagogie et l'évolution des manuels scolaires – je n'y reviendrai pas –, l'introduction des nouvelles technologies, qui fera l'objet d'une annonce plus précise dans quelque temps, l'ouverture de l'école sur la société, avec la recherche d'un nouveau partenariat avec les parents d'élèves, les élus locaux, les entreprises et les partenaires sociaux.

Mesdames, messieurs les députés, le sujet est majeur, et il est difficile de le traiter en un mot. Mais le débat continuera cet après-midi. Le budget de l'enseignement supérieur marque un bond en avant cette année, avec la fin des suppressions des emplois enseignants,...

Mme Odette Grzegorzulka. Très bien !

Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire. ... avec la forte reprise des créations d'emplois de personnels non enseignants, avec la consolidation du dispositif de réemploi des maîtres auxiliaires.

Ce projet de budget traduit la volonté du Gouvernement de retrouver une réelle ambition pour l'école. Dans la nation, faire retour à la République, c'est d'abord faire confiance à l'école, disait le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale. Il ajoutait que l'école est le berceau de la République. Outre sa mission d'instruction, elle doit assurer l'apprentissage du civisme. Dès l'enfance, il faut faire naître et vivre durablement un profond sentiment d'attachement aux valeurs républicaines, au premier rang desquelles la laïcité,...

M. Yves Durand, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire. ... le respect de la chose publique,...

M. Yves Durand, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire. ... l'adhésion à une citoyenneté active et responsable, ensemble indissociable de droits et de devoirs.

Ce budget a pour ambition d'être à la hauteur de cette belle et haute mission.

Je remercie l'ensemble des parlementaires qui ont contribué à ce travail et à cette réflexion.

Cette réflexion ne fait que s'ouvrir puisque, au cours de cette discussion, vous avez évoqué nombre de sujets. C'est dire la richesse de tous les problèmes de société qui convergent vers l'école.

Jacques Guyard, vous avez souligné la façon dont ce budget prend sa part dans la bataille pour l'emploi. Vous avez évoqué le souci de voir les enfants de moins de trois ans accueillis à l'école. C'est un chantier sur lequel je souhaiterais pouvoir avancer avec vous. Vous avez souligné les besoins socio-médicaux, la nécessité d'humaniser l'école – là aussi, nous avons à travailler ensemble –, la modernisation des méthodes pédagogiques et la revalorisation des carrières. Nous ne pouvons que partager toutes ces préoccupations.

Yves Durand, vous avez évoqué plusieurs missions de travail auxquelles vous souhaiteriez voir l'Assemblée nationale être associée. Bien évidemment, nous avons besoin de votre connaissance des dossiers, tant en ce qui concerne l'articulation sur la médecine de quartier et sur la médecine scolaire qu'en ce qui concerne toute la réflexion liée à la restauration scolaire. Vous souhaitez voir approfondie la mission concernant les zones d'éducation prioritaires. Le Gouvernement est demandeur du travail de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur tous ces sujets-là.

M. André Schneider a souligné que le budget était en augmentation. Il est donc assez paradoxal de le voir recommander un vote hostile à ce budget. J'ai trouvé une contradiction entre ses déclarations et sa position politique puisqu'il a lui-même souligné l'ensemble des avancées de ce budget.

M. Jacques Guyard, *rapporteur spécial*. C'est logique : il a voté celui qui diminuait ! (*Sourires.*)

Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire. M. Guy Hermier aurait voulu un engagement sur la durée de la législature. Sans méconnaître les règles de l'annualité budgétaire, je crois que nous nous engageons par ces priorités sur l'ensemble de la législature. Et les quelques perspectives que nous avons tracées, Claude Allègre et moi, prouvent que cet engagement et cet effort seront bien évidemment poursuivis dans les prochaines années. J'en veux pour preuve la place qu'a prise l'éducation nationale dans la déclaration de politique générale du Premier ministre, qui, comme vous le savez, couvre l'ensemble de la législature.

M. le président. Madame la ministre, je vous serais reconnaissant de bien vouloir conclure.

Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire. Puisqu'il me faut conclure, je répondrai aux autres parlementaires à l'occasion des questions de cet après-midi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n° 230) :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305).

– Enseignement scolaire (*suite*) :

Education nationale :

M. Jacques Guyard, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 17 au rapport n° 305) ;

Enseignement scolaire :

M. Yves Durand, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 306, tome V).

– Enseignement supérieur, recherche et technologie :

Enseignement supérieur :

M. Alain Claeys, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 18 au rapport n° 305) ;

Mme Geneviève Perrin-Gaillard, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 306, tome VI).

Recherche :

M. Patrick Malavieille, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 19 au rapport n° 305) ;

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 306, tome VII).

Recherche et technologie :

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 310, tome IX).

A vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

